

CORRESPONDANCE

NUMÉRO

99

Bimestriel • décembre 06 – janvier 07 • Bureau de dépôt: Bruxelles 4 • Editeur responsable: B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles



▲ Responsabilités d'animateurs
– l'outil est enfin disponible

CALENDRIER DU CJC **4**

CJC EN MOUVEMENT **5**

- Assemblée du CJC 6
- L'environnement du secteur éclairci 7
- Rencontres Liaison pastorale des Jeunes – CJC 8
- Responsabilités d'animateurs 8
- Infos à relayer 9
- Revue de presse :
 - Le C.I.L. : libre et fidèle à la fois 11
 - Un rapprochement très conciliaire 12

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE **13**

- Assemblée générale du CJEF : 14
 - Election de membres du bureau 14
 - Plan d'action 2007 14
 - Mémoire politique 14
 - Avis du CJEF 14
- La CCOJ 15
 - Evaluation du secteur 15
 - Ouverture de la négociation 17
- FESQJ – CESSOC 17
- Le fonds Groupes à risques soutient la formation des permanents 18
- Renouveau au Conseil Supérieur des Volontaires 18
- Où en est le Pacte associatif ? 19
 - Les grands principes du pacte 19
- Les débats parlementaires du mois de novembre et décembre 20
 - « Scandale » au Centre de prêt à Naninne 20
 - Proposition de résolution pour la lutte contre la violence dans les écoles 20
 - Education à la citoyenneté 21
 - Circulaire Dewael sur les relations police – école 21
 - La carte « Prudence » 21
 - Evaluation du décret OJ 22
 - Education aux médias 22
 - La règle des « 5 minutes » à la RTBF 22
 - Avis de la CCOJ sur l'évaluation du décret OJ 22
 - Mise en place du Conseil général des politiques culturelles 23
 - Ecoles de devoirs 23

○ Revue de presse :	
- Partenariat école – police : attention danger !	24
- La police s'invite dans les écoles	25
- Accueil « temps libre » : quel suivi politique ?	28
- Bientôt un seul texte pour la politique de la jeunesse ?	29
- Le bénévolat se responsabilise	30
- Aide à la Jeunesse : Une note interpellante sur Everberg	31
- Bruxelles, petite ville d'apartheid	32

DU COTE DES ORGANISATIONS **33**

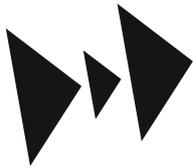
○ Appel aux OJ !	34
○ J/CSC : Jobistes et étudiants : voici un site qui répond à vos questions	34
○ JEC : Le Forum 2007 : un nouveau temps riche en échanges, en perspective	34
○ Nouvelles des GCB :	35
- Zoom 100 sur les unités	35
- Exposition : 100 ans de scoutisme	35
- Rassemblement « objectif lune »	35
- 80 000 scouts et guides dans Bruxelles	35
○ Revue de presse :	
- Volontariat E&A : à l'écoute de l'autre	36
- GRATTE : valides et handicapés d'égal à égal	38
- GRATTE a 20 ans	39
- Mouvements généraux - charte scouts : après les camps d'été, l'évaluation	40

REVUE DE PRESSE **41**

○ Epinglés pour vous	42
○ Jeunes et religion : des valeurs en mutation	43
○ L'abonnement SNCB moins cher pour les étudiants	45
○ Diminuer la fracture numérique	46
○ Journée des droits de l'enfant	47
○ Marketing : l'enfant pris en otage ?	48
○ Mieux encadrer l'usage de caméras	49
○ Union européenne : le projet Reach enfin sur les rails	50

	Janvier 2007	Février 2007	Mars 2007	
Lundi	1			lundi
mardi	2			mardi
mercredi	3			mercredi
jeudi	4		1	jeudi
vendredi	5		2	vendredi
samedi	6		3	samedi
dimanche	7		4	dimanche
lundi	8		5	lundi
mardi	9		6	mardi
mercredi	10		7	mercredi
jeudi	11		8	jeudi
vendredi	12		9	vendredi
samedi	13		10	samedi
dimanche	14		11	dimanche
Lundi	15		12	lundi
mardi	16		13	mardi
mercredi	17		14	mercredi
jeudi	18		15	jeudi
vendredi	19		16	vendredi
samedi	20		17	samedi
dimanche	21		18	dimanche
lundi	22		19	lundi
mardi	23		20	mardi
mercredi	24		21	mercredi
jeudi	25		22	jeudi
vendredi	26		23	vendredi
samedi	27		24	samedi
Dimanche	28		25	dimanche
lundi	29		26	lundi
mardi	30		27	mardi
mercredi	31		28	mercredi
jeudi			29	jeudi
vendredi			30	vendredi
Samedi			31	samedi

CJC EN MOUVEMENT



- Assemblée du CJC
- L'environnement du secteur éclairci
- Rencontres Liaison pastorale des Jeunes – CJC
- Responsabilités d'animateurs
- Infos à relayer
- Revue de presse :
 - Le C.I.L. : libre et fidèle à la fois
 - Un rapprochement très conciliaire

6

7

8

8

9

11

12

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Présents et représentés :

Pierre RENAULD, GRATTE ; James PIRNAY, JEC (+ proc. Luc Van CRAESBEECK, idem) ; Isabelle CROONEN, Vol. E&A (+ proc. Martine DE BOOSERE, idem) ; Gwenaëlle HOSTE, GE-CBTJ (+ proc. A.EMPAIN, idem) ; Anne-Claire Van OUDENHOVE, GCB (remplacée par Virginie TIBERGHIE, GCB) ; Catherine GEEEROMS, ACMJ (+ proc. A.Cl. ORBAN, idem) ; Roger PASCAL, CJC (donne proc. A Mathieu DIKU, JOC, dès 16 heures) ; Emilio DE BENEDICTIS, SIAJ (matin, proc. De Michèle SCHAUT, idem) ; Michèle SCHAUT, SIAJ (après-midi, proc. E. DE BENEDICTIS, idem) ; Mathieu DIKU, JOC ; Eric OLBREGTS, J&S (+ proc. Noémie JADIN, FNPF + PROC. J. LAMBERT, FNP) ; Brice MANY, CJC (+proc. G. GODARD, FNPF) ; Claire DELOBEL, J/CSC ; Gaëlle DEMEZ, J/CSC.

Excusés :

Baudouin CHARPENTIER, Vicaire épiscopal ; Laurent GUERMONPREZ, J&S ; Sylvie ROBERTI, GCB ; celles et ceux qui ont donné leur procuration.

Invités :

Benoît CESAR, Emilie MANY, Mathieu BROGNIET, CJC ; Hanan KAAOISS, SIAJ

ASSEMBLÉE DU CJC DU 30 NOVEMBRE 2006

La dernière assemblée de l'année civile accueillait tout particulièrement la nouvelle déléguée des J/CSC, Gaëlle Demez, et celle de l'ACMJ, Catherine Geeroms. Virginie Tiberghien, nouvelle responsable des relations extérieures chez les guides, remplaçait Anne-Claire Van Oudenhove, empêchée.

Après le traditionnel tour de table de l'actualité dans les OJ, le gros de la journée était consacré au **plan triennal 2007-2009**.

Pour entrer dans la matière, les enseignements du premier plan triennal (2004-2006) ont été tirés : le projet doit porter sur une durée de trois ans et non pas juxtaposer trois projets ; l'action des OJ doit en être un élément essentiel ; il faut tenir compte des réalités organisationnelles des OJ.

Puis, la créativité de tous a été sollicitée sous forme d'un jeu : à tour de rôle chacun était appelé à dire comment il (elle) verrait telle OJ (autre que la sienne) agir dans le cadre du plan triennal. Ensuite chacun fut interrogé sur la manière dont son OJ avait été perçue lors du premier tour.

Dans un troisième temps, les délégué(e)s se sont penché en sous groupes sur la note préparée par le Conseil d'Administration et étoffée par l'équipe de communication du CJC :

partant des Options fondamentales du CJC, le Conseil d'Administration a retenu **l'engagement volontaire et bénévole** en tant qu'axe général du plan triennal qu'il propose de décliner selon différentes dimensions: action des OJ coordonnées dans une campagne ; journée grand public ; journée d'études ; journée membres ; formations ; outils ponctuels et/ou continus.

Lors de la mise en commun, les secrétaires des sous groupes ont complété les panneaux reprenant les différentes dimensions d'action. Puis, chaque délégué(e), à l'aide de deux post it de couleur verte (= approbation) et de couleur bleue (= rejet), a pu marquer son soutien ou rejet par rapport aux propositions énoncées.

Lors d'un dernier tour de table chacun peut s'exprimer une nouvelle fois. Il en ressort que le thème de l'engagement volontaire et bénévole est accepté par toutes et tous. Le Conseil d'administration se penchera sur le travail réalisé en assemblée afin d'affiner le processus du plan triennal qui sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

PRÉSENTATION DU SERVICE DU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.

Le service du médiateur de la Communauté française émane du Parlement de celle-ci (décret du 20 juin 2002) et il doit lui rendre compte de son travail par un rapport annuel.

En Belgique, il existe quatre services de médiations :

- le collège des médiateurs fédéraux (1995) ;
- le Vlaams Ombudsdienst (1992) ;
- le service du médiateur de la Région wallonne (1994) ;
- le service du médiateur de la Communauté française (2002).

Les missions du service du médiateur de la Communauté française :

Recevoir les réclamations d'administrés de la Cté française, qui auraient avec l'Administration un différend persistant, et ainsi rétablir le lien de confiance entre citoyen(s) et Administration. Le médiateur cherche à trouver une solution à ce différend. En général, il constate que l'Administration a agi correctement (selon les principes de la diligence, du raisonnable, etc.) et l'explique à la personne qui réclame. Souvent d'ailleurs c'est l'explication de la norme qui suffit pour lever le différend.

Les domaines d'intervention du médiateur :

- l'enseignement : plaintes concernant le réseau des écoles de la Cté française, sauf, en ce qui concerne le paiement des salaires des 120 000 enseignants tous réseaux confondus, tous rémunérés par le Cté française ; la plupart des réclamations parvenant au service du médiateur de la Cté française concernent l'enseignement : soit de la part des usagers de l'enseignement : relations scolaires (inscriptions, admissions, exclusions), équivalence des diplômes, reconnaissance des diplômes ; soit de la part du personnel enseignant concernant leur rémunération.
- la recherche scientifique ;
- l'audiovisuel et le multimédia ;
- la culture et la communication ;
- l'aide aux détenus en vue de leur réinsertion ;
- la promotion de l'égalité des chances en Cté française ;
- l'aide à la jeunesse ;
- la politique de la jeunesse et l'éducation permanente ;
- l'enfance ;
- le sport, hormis les infrastructures sportives ;
- la santé préventive et la promotion de la santé ;
- les relations internationales de la Communauté française.

L'équipe du service comprend une douzaine de personnes : la médiatrice, Marianne De Boeck, la médiatrice adjointe, Caroline Cosyns, cinq agents dont trois juristes, ayant chacun un/des domaines d'attribution spécifique(s), secrétaires et documentalistes. L'exposé a été suivi par un **échange de questions et de réponses** entre les délégué(e)s et les représentants du service de médiation.

L'actualité politique du secteur a été évoquée à partir des notes préparées par le secrétaire général concernant la CCOJ (Commission Consultative des Organisations de Jeunesse), le CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression française), le budget 2007 concernant le secteur jeunesse et enfin, l'emploi dans les organisations de jeunesse.

Avant de clôturer la réunion, l'assemblée a procédé à **l'élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration**. Les deux candidats, Gaëlle Demez, présentée par les J/CSC, et James Pirnay, présenté par la JEC, ont été élus.

La prochaine Assemblée du CJC se réunira le 15 février 2007.

M.P.

L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR EST ÉCLAIRCI

La Formation Laby 1, organisée chaque année par le CJC permet aux permanents de découvrir cet environnement et son fonctionnement. Sont ainsi abordés de manière simple et concrète : les différents niveaux de pouvoir en Belgique et leurs compétences pour tout ce qui touche aux enfants et aux jeunes, le fonctionnement plus particulier de la Communauté Française et, au sein de la Communauté Française, le fonctionnement de ce qu'on appelle le secteur Jeunesse. Ces deux jours de formation sont l'occasion de mieux comprendre la place de son Organisation de Jeunesse et les décrets qu'il convient de respecter. Elles permettent aussi de cerner le fonctionnement des différents systèmes de subvention qui permettent à chaque Organisation de Jeunesse de fonctionner.

L'évaluation des 11 participants a, une fois encore, confirmé l'utilité de cette formation. En effet, ces 11 permanents ont tous utilisés des mots tels que « clarté », « éclairage »,

◀◀ (Voir plus loin, en rubrique Politique de Jeunesse et de Vie associative.) ▶▶

◀◀ Qui a eu lieu les 16 et 17 novembre dernier. ▶▶

Tous issus d'une des Organisations de Jeunesse suivantes : Action Ciné Médias Jeunes, Fédération Nationale des Patros, Fédération Nationale des Patros Féminins, Guides Catholiques de Belgique, Jeunesse et Santé, Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

« lumière », etc. Il est vrai que l'environnement institutionnel dont nous traitons toutes les 6 semaines dans le Correspondance est assez compliqué. S'y retrouver entre toutes les abréviations est une première chose. Comprendre comment fonctionnent toutes ensemble les Organisations qui se cachent derrière ces abréviations en est une autre.

Cette formation est prête à être présentée à tout qui le désire, y compris et sans doute d'abord, aux membres bénévoles des Organisations de Jeunesse qui voudraient mieux comprendre dans quel environnement évolue leur OJ, votre OJ. Si vous souhaitez que cette formation soit organisée, vous pouvez solliciter les responsables de votre OJ ou vous adressez directement au CJC (cjc@cjc.be) et nous mettrons sur pied cette formation pour des groupes de quelques personnes.

Dès le quatrième trimestre 2007, cette formation sera programmée à destination des permanents des Organisations de Jeunesse pour confirmer le succès de cette dernière levée.

B.M.

Lorsqu'il devient asbl en 1976, le CJC acquiert une autonomie progressive par rapport à l'Eglise. Les liens formels très étroits du début se réduisent alors peu à peu et amènent le CJC à prendre la place d'acteur incontournable dans le secteur « jeunesse » qu'on lui connaît aujourd'hui. Toutefois, le lien avec l'Eglise, bien que moins formel, existe toujours. La cellule Sens sera notamment la gardienne des questions liées à la foi chrétienne.

Le CD-ROM « Mouvements de jeunesse – Paroisses. Ca mérite une rencontre ! » et son livret proposent des réflexions sur la situation actuelle de ces deux acteurs ainsi que des idées d'animations et de rencontres. Ils sont disponibles sur simple demande au prix de 7,5 euros (+ frais de port). Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC) 43 rue de la charité – 1210 Bruxelles 02/230 32 83 – info@cjc.be

Disponible gratuitement au CJC. Vous pouvez aussi télécharger l'outil sur le site www.cjc.be, rubrique « Selon nous » – « Outils et publications »

RENCONTRES LIAISON PASTORALE DES JEUNES - CJC

En 2003, le CJC organise des rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé « LPJ-CJC » constitué de représentants du Patro, des Guides et des sections régionales de la Liaison pastorale des jeunes, centre d'abord ses travaux autour des relations entre OJ et paroisses.

Satisfait de cette collaboration qui aboutit en 2005 à la création d'un livret pédagogique et d'un CD-ROM interactif, le groupe LPJ-CJC s'attaque alors à la problématique des locaux. Celle-ci découle en effet directement des relations OJ – paroisses puisque nombreux sont les locaux appartenant aux paroisses et occupés par les mouvements de jeunesse.

Les réflexions nourries en 2006 mèneront, dans le courant de l'année 2007, à la réalisation par le CJC d'outils traitant de la thématique des locaux. Lors de sa prochaine réunion, prévue le 1er février, le groupe de travail se penchera sur l'accès des publics défavorisés aux activités organisées par les mouvements de jeunesse et les liaisons pastorales de jeunes.

M.B.

RESPONSABILITÉS D'ANIMATEURS

Anoncé souvent, le voilà enfin, l'outil pédagogique du CJC dont la publication a été postposée à plusieurs reprises afin d'être au fait des derniers aménagements de la Loi relative aux droits des volontaires.

INFOS A RELAYER

CONCOURS «ÉGALITÉ POUR UN MONDE DIFFÉRENT»

«Ecole sans Racisme » veut déraciner les préjugés et apporte sa contribution à la formation antiraciste dans les secteurs de l'enseignement et de la jeunesse. Ce mouvement, né à Anvers en 1988, propose aux écoles des activités pédagogiques en vue d'éradiquer le racisme dans la société. A ce jour, 250 écoles en Belgique adhèrent à l'initiative. Le même projet est également mené aux Pays-Bas et en Espagne.

Il lance actuellement un concours de poésie, photomontage et cartoons sur le thème de « L'égalité pour un monde différent ». Il s'adresse aux jeunes entre 12 et 18 ans. Le concours débute le 1er janvier 2007 et se terminera le 31 mars 2007.

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT ASSOCIATIF

Comment établir une stratégie cohérente ? Comment mesurer l'impact de la législation sur son activité ? Comment tirer parti au mieux des personnes et des équipes ? Trois module de formation organisés par et à l'ULB répondront à ces questions et en approfondiront d'autres. La formation s'adresse aux cadres et responsables d'associations, aux fonctionnaires communaux, régionaux, fédéraux en relation avec l'associatif, aux comptables, avocats etc. Elle aura lieu, dès janvier 2007, les vendredi de 9 à 16h et les samedi de 9 à 12 h.

LES SCIENCES ACTUELLES, UNE CHANCE POUR NOS CHOIX ET POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ?

Les sciences sont invitées aujourd'hui à jouer tous les rôles : justifier des décisions ou prendre une distance critique, s'imposer comme la seule vérité ou remettre en cause les évidences établies,...

Pour mieux connaître les sciences et leur rôle dans les choix que nous faisons dans notre vie personnelle ou comme citoyens, au plan local ou au plan global, le CEFOC propose un week-end de recherche et de formation les 10 et 11 février 2007 en compagnie de Bernard Feltz, philosophe des sciences et professeur à l'UCL.

CONNAISSEZ-VOUS LE RÉSEAU INTERGÉNÉRATIONNEL COURANTS D'ÂGES ?

C'est un réseau d'associations ayant comme point commun des actions d'échanges entre générations. A la différence du travail de terrain propre aux associations membres, Courant d'âges est un groupe de pression et d'interpellation des instances politiques. Ses moyens d'action sont autant des campagnes d'information, que des actions de sensibilisation, des reportages audiovisuels ainsi que son site Internet interactif. Créé en 1993, Courants d'âges est reconnu par la Communauté française comme service d'éducation permanente depuis juillet 2001 et est soutenu par la Commission Communautaire Française et le ministère de la Région Wallonne, Direction Générale de l'action sociale et de la santé.

JOURNÉE DES FAMILLES A ERPENT

Comme les années précédentes, la journée des familles aura lieu le 10 mars 2007, au Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent (Namur). L'invité de la journée sera le père Jean-Marie Petitclerc, prêtre salésien français, éducateur spécialisé au service d'adolescents en difficultés. Il développera le thème de la journée « Eduquer aujourd'hui pour demain » en deux exposés intitulés « Des jeunes qui changent dans un monde qui bouge » et « Des adultes qui éduquent dans la confiance et dans l'espérance ».

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

Les textes, photos montages et cartoons devront parvenir en trois exemplaires à École Sans Racisme, rue des Alexiens 37, 1000 Bruxelles, pour le 31 mars.

« Comprendre le droit, la comptabilité et la fiscalité de votre association » ;
« Gérer votre personnel : avec quelle spécificité et quels enjeux ? »
« L'associatif : du développement local à l'Europe ».

Pour en savoir plus : 02/650.45.80 ou rgeonet@adm.ulb.ac.be

La formation a lieu à Ciney au Mont de la Salle, avenue d'Huart 156.
Renseignements et inscriptions : CEFOC asbl, Tél/Fax 081/23.15.22 – info@cefoc.be

Contact : Yaël Wischnevsky, coordinatrice, rue de la Prévoyance 58, 1000 Bruxelles

Tél. et Fax : 02/511.75.21 – Gsm : 0478/690.189 – Courriel : info@courantdages.be Site : www.courantdages.be

Renseignements et inscriptions : ANPAP asbl, Journée des familles, rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly. Tél. 071/28.69.59 (matin) – Fax. 071/42.04.53 – courriel : info@anpap.be

RÉPERTOIRE DES PROJETS DE COHÉSION SOCIALE EN RÉGION BRUXELLOISE.

Plus de 300 associations agissent au niveau communal, intercommunal et régional sur le terrain de la cohésion sociale, définie comme un « ensemble de processus sociaux qui ont pour finalités de contribuer à garantir l'égalité des chances et des conditions, le bien être économique, social et culturel, la participation active à la société et la possibilité pour chacun d'accéder à la reconnaissance » (décret du 13 mai 2004 de la Commission Communautaire française qui soutient les initiatives locales selon des objectifs prioritaires fixés dans le cadre d'un plan de cinq ans.)

Pour présenter les actions, le Centre bruxellois d'action interculturelle, chargé de l'élaboration du répertoire, a défini 21 catégories thématiques, depuis l'Accueil de l'enfance au Travail de rue en passant par la Lutte contre la fracture numérique. Au-delà d'être un outil d'information, le répertoire a l'ambition de permettre la création de synergies et de partenariats entre acteurs de la cohésion sociale de différentes communes.

CBAI – Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl, cracs@cbai.be, www.cbai.be

Publié par le Centre tricontinental, Louvain-La-Neuve, dans sa collection Alternatives Sud.

Tél. 010/48 95 63. Courriel : diffusion@cetri.be

ETATS DES RÉSISTANCES DANS LE SUD - 2007

Les luttes des pauvres font moins parler d'elles que la lutte contre la pauvreté menée tambour battant par la communauté internationale. Pourtant, les « perdants » de la mondialisation se mobilisent pour résister et faire entendre leur voix. Ces résistances sociales méritent la plus grande attention : elles sont révélatrices des tensions collectives qui traversent des sociétés dont les bases matérielles ont été profondément ébranlées par une succession d'ajustements aux canons de l'économie mondialisée. Leur forme est intimement liée à la culture et à l'histoire des populations concernées ainsi qu'au degré d'ouverture des systèmes politiques.

Cest en 1956 – soit une dizaine d’années avant le Concile Vatican II – que les évêques de Belgique créèrent la Commission Générale des Œuvres d’Apostolat, ancêtre du Conseil Interdiocésain des Laïcs (CIL). Paul Löwenthal, son actuel président, revient sur ce demi-siècle d’existence et nous présente les différents défis à relever par les catholiques.

- Pardonnez sa rudesse, mais la première question s’impose : à quoi sert le CIL ?

- La question s’impose tout à fait ! Nous nous voulons porte-parole et promoteurs de débats. Porte-parole de laïcs engagés dans l’Église ou la société. Promoteurs de débats dans l’Église et dans la société. Des questions se posent et les réponses manquent, ou alors diffèrent, même entre nous. Il faut donc y réfléchir, puis en discuter avec... tout le monde. Nous affirmons à la fois l’existence d’une pensée chrétienne et sa diversité. Toutes deux légitimes.

- Il y a là comme un vent de liberté : cela ne vous cause-t-il pas de problèmes avec les évêques ?

- Nous avons le souci de collaborer avec nos évêques, dans le respect de leur autorité et notre liberté. Oui, c’est ambigu ! C’est que la réalité est ambiguë et que nos rôles comportent d’autres exigences. J’ai un jour lâché que nous disons ce que nous voulons puisque nous n’avons rien à dire... Mais nos responsabilités de baptisés sont là : relisez Vatican II sur l’Église dans le monde de ce temps ("Gaudium et Spes"). S’il nous arrive de ne pas suivre Rome ou Malines, les évêques le regrettent, mais ils ne nous en dénie pas le droit. Des moments de tension ont existé dans le passé, mais jamais les évêques ne nous ont retiré leur reconnaissance officielle et leur soutien.

- Cela décrit une Église qui se veut vivante. Quelles sont donc les principales réalisations du CIL depuis 50 ans ?

- Je ne parlerais de "réalisation" que si nous avons acquis une influence réelle ; en fait, elle déborde peu le milieu de ces catholiques engagés au nom desquels nous nous exprimons. Mais nous jouissons d’une estime plus large : on reconnaît, je pense, notre sérieux et notre ouverture au dialogue. Certains de nos documents de réflexion et de nos interventions ont effectivement alimenté des débats ecclésiaux ou politiques au cours de ces 50 ans. Nous faisons depuis quelques années un effort de diffusion et de médiatisation qui soutienne cette influence.

- Quelle est votre méthode de travail ?

- Nous suivons la bonne recette de Cardijn : voir, juger, agir. "Voir", c’est... voir, écouter, rencontrer, c’est s’indigner ou s’inquiéter, c’est expliquer et comprendre. Nous le faisons avec l’aide des organisations qui nous envoient leur délégué, avec les animateurs diocésains et paroissiaux, et avec la gamme très ouverte des membres individuels que nous choisissons de façon à couvrir largement les milieux de vie, de travail et d’engagement. Autant de témoins, auxquels nous ajoutons ceux que nous invitons à nous rejoindre sur tel ou tel dossier. "Juger", c’est mettre tout cela en perspective des valeurs évangéliques et débattre des conflits de conscience qui brouillent le paysage. Cela aussi, nous le faisons avec l’aide de témoins et d’experts. "Agir", pour le CIL comme tel, c’est parler publiquement et collaborer avec ceux qui ont les possibilités de vraiment agir. C’est notamment susciter et appuyer l’action de nos membres, là où ils sont.

- Quels sont les principaux défis du CIL pour les prochaines années ?

- Je ne puis mentionner que des défis déjà présents. Premier défi, dans l’Église, sortir du carcan d’expressions inadaptées : une doctrine qui inhibe une foi vécue, des liturgies qui ennuient, des pratiques institutionnelles qui ne réussissent pas à dépasser une certaine méfiance envers les laïcs. Deuxième défi, dans notre société, perfectionner notre État laïque, dans le sens d’un pluralisme de confrontation où fois et convictions ne se bornent pas à coexister pacifiquement, mais se respectent et se nourrissent mutuellement. De nouveaux enjeux éthiques appelleront de nouvelles réflexions et des débats qu’on voudrait plus sérieux que ceux des années récentes. Troisième défi, européen, approfondir le dialogue entre des catholiques aux spiritualités anormalement distantes, afin de pouvoir ensemble (et avec d’autres religions et convictions) donner à l’Europe l’âme qui lui manque. Nous ne risquons pas de nous ennuyer et nous ne pourrions évidemment pas tout faire...

Propos recueillis par
Pascal ANDRÉ

Le Conseil Interdiocésain des Laïcs a 50 ans : le Conseil Interdiocésain des Laïcs réunit des femmes et des hommes délégués de diocèses et de régions pastorales, d’organisations, mouvements et services d’Église qui ont pour but, ensemble, de faire entendre la voix des laïcs catholiques au sein de l’Église et dans la société. Le CIL y est représenté par son secrétaire général, Brice Many.

► Les laïcs chrétiens et la hiérarchie retrouvent les valeurs du dialogue.

ÉCLAIRAGE
CHRISTIAN LAPORTE

Rien de tel qu'un jubilé, qu'un bel anniversaire pour remettre sur les rails un débat un brin bloqué ou grippé. Sans que l'on puisse parler d'une véritable nouvelle donne, la célébration du 50^e anniversaire du Conseil interdiocésain des laïcs, samedi à Louvain-la-Neuve, a montré que l'esprit de Vatican II n'est pas (encore) mort en Belgique, en l'occurrence francophone.

Inutile de faire un croquis : pendant des années, ce ne fut pas l'amour fou entre le sommet de l'Eglise catholique et le très officiels, parce que non élu "parle-

ment" des laïcs, qui a nom depuis 10 ans : Conseil interdiocésain des laïcs (CIL). Une instance consultative mais pas moins décisive pour comprendre ce qui vit chez les cathos, au-delà des chiffres de fréquentation dominicale de plus en plus contestés. Car vivre sa foi dépasse évidemment l'assistance à la messe dominicale !

Samedi à Louvain-la-Neuve, une belle délégation de l'aile francophone de la Conférence épiscopale a suivi de près la journée de réflexion centrée sur la position des chrétiens dans une Belgique de plus en plus sécularisée. Autour du cardinal Danneels, il y avait l'évêque de Bruxelles, M^{re} De Kesel, celui de Liège, M^{re} Joussten et l'adjoint de M^{re} Léonard, M^{re} Pierre Warin. Des clercs de "haut niveau" très attentifs aux interpellations de la base.

Une certitude : l'Eglise dominante, c'est suffi et n'en déplaise à une certaine presse, l'idée d'une

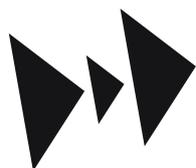
reconquista relève franchement du fantasme. L'Eglise catholique francophone n'est-elle cependant pas dans le coma, conséquence d'une crise récurrente depuis les années 70 ? Absolument pas comme l'ont montré les témoignages vivifiants des délégués au CIL des associations mais également des catholiques venus exprimer personnellement leurs aspirations.

Point commun à toutes ces interventions fortes ? L'Eglise catholique se doit d'investir les lieux où règne la pauvreté, la détresse, en un mot les endroits où son message et sa mission d'entraide peuvent se manifester très concrètement. Mais cela sans arrogance, ni volonté d'occuper spécialement le terrain puisqu'elle est aujourd'hui minoritaire et qu'elle apprend à vivre comme courant spirituel minoritaire à côté d'autres courants qui connaissent la même situation. Il

ressort aussi de la journée de débats que les catholiques doivent apprendre à mieux vivre ensemble.

L'on a évidemment évoqué le succès de Bruxelles Toussaint 2006 mais surtout l'après-congrès qui ne pourra donner de fruits que si tous ceux qui se reconnaissent au sein de l'Eglise catholique se retrouvent sur des projets peu ou prou communs. En fin de journée, Paul Löwenthal qui préside aux destinées du CIL depuis une décennie n'a pu que s'en réjouir mais il a aussi lancé un appel à la remobilisation. Tout en gardant leur spécificité, laïcs et responsables ecclésiaux ont montré qu'ils pouvaient se retrouver dans le meilleur esprit conciliaire. Le moment est donc peut-être idéal pour que les catholiques de base reviennent à la table de discussion, même si les déceptions se sont accumulées depuis 25 ans... ■

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE



- Assemblée générale du CJEF :
 - Election de membres du bureau 14
 - Plan d'action 2007 14
 - Mémoire politique 14
 - Avis du CJEF 14
- La CCOJ
 - Evaluation du secteur 15
 - Ouverture de la négociation 15
- FESJ – CESSOC 17
- Le fonds Groupes à risques soutient la formation des permanents 17
- Renouvellement au Conseil Supérieur des Volontaires 18
- Où en est le Pacte associatif ? 18
- Les grands principes du pacte 19
- Les débats parlementaires du mois de novembre et décembre 19
- « Scandale » au Centre de prêt à Naninne 20
- Proposition de résolution pour la lutte contre la violence dans les écoles 20
- Education à la citoyenneté 20
- Circulaire Dewael sur les relations police – école 21
- La carte « Prudence » 21
- Evaluation du décret OJ 21
- Education aux médias 22
- La règle des « 5 minutes » à la RTBF 22
- Avis de la CCOJ sur l'évaluation du décret OJ 22
- Mise en place du Conseil général des politiques culturelles 23
- Ecoles de devoirs 23
- Revue de presse :
 - Partenariat école – police : attention danger ! 24
 - La police s'invite dans les écoles 25
 - Accueil « temps libre » : quel suivi politique ? 28
 - Bientôt un seul texte pour la politique de la jeunesse ? 29
 - Le bénévolat se responsabilise 30
 - Aide à la Jeunesse : Une note interpellante sur Everberg 31
 - Bruxelles, petite ville d'apartheid 32



Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse. Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (82 OJ).

Le bureau du CJEF est une sorte de Conseil d'administration. C'est une délégation de 15 membres de l'AG qui se réunissent régulièrement pour la gestion plus quotidienne du CJEF.

En juin, nous nous rendrons aux urnes afin d'élire nos futurs représentants politiques au niveau fédéral : les 150 députés à la Chambre et 40 des 71 sénateurs. Suite à ces élections, un nouveau gouvernement sera également constitué.

Voir la carte blanche du président du CJEF et articles du Ligneur dans la revue de presse de cette rubrique. Plusieurs articles sur ce sujet sont également en ligne sur le site du CJC. Pour les lire : taper circulaire PLP 41 dans Rechercher.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJEF

La dernière AG du CJEF s'est tenue le 21/11/2006. Les points traités pendant cette réunion étaient les suivants :

ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU

Certains postes au bureau sont vacants. Trois candidats se sont présentés. Pour être éligible au bureau, il faut impérativement être membre effectif de l'AG, et aucun des trois candidats ne l'était. L'élection a donc été postposée. Jusqu'à leur nomination comme membre de l'AG et leur éventuelle élection, ils siégeront au bureau à titre d'invités.

PLAN D' ACTIONS 2007

En octobre, l'actuel bureau s'était réuni deux jours en « mise au vert » afin de préparer le programme du CJEF pour l'année 2007. Il en ressort un plan d'actions avec des priorités et des axes de travail plus transversaux.

Les trois axes qui feront l'objet d'une attention particulière sont:

- 1) l'égalité des chances hommes - femmes,
- 2) l'éducation à la citoyenneté
- 3) le refinancement des politiques de la Communauté française

En outre, cinq thématiques ont été définies comme priorités du CJEF :

- 1) L'éducation aux médias
- 2) L'amélioration des conditions de vie des jeunes (logement, emploi)
- 3) La consommation et le développement durable
- 4) La lutte contre le basculement sécuritaire
- 5) L'accès de tous les jeunes à la culture

Pour chacune, plusieurs actions concrètes ont déjà été prévues.

MÉMORANDUM POLITIQUE

En vue des élections législatives de cette année, le CJEF s'est associé aux Conseils de la Jeunesse flamand et germanophone pour formuler des revendications communes. Le secteur « Jeunesse » parlera d'une seule voix dans son interpellation des politiques. Le mémorandum sera remis officiellement à l'ensemble des partis démocratiques mi-mars et sera aussi diffusé plus largement aux parlementaires et à la presse.

Globalement, un consensus s'est formé sur le souhait d'une société qui considère les jeunes positivement et ne les discrimine pas (entre autres sur le plan de la mobilité, de la justice, du travail). La volonté de politiques ouvertes et durables plutôt que sécuritaires et rigides est également marquée tout comme l'attente d'une meilleure reconnaissance de nos organisations.

AVIS DU CJEF

Lors de cette AG, les OJ ont voté deux avis sur des nouvelles politiques. Ces deux opinions sont données par le CJEF d'initiative.

Le premier a trait à la circulaire PLP 41 du Ministre de l'intérieur Patrick Dewael. Ce texte entend mettre en place des points de contact permanents entre la police et l'école et le CJEF se positionne clairement contre ce document.

Le deuxième avis voté en Assemblée du CJEF concerne l'augmentation des tarifs pratiqués par le centre culture Marcel Hicter (La Marlagne) qui appartient à la Communauté française. Cette augmentation va à l'encontre de l'objet social de ce lieu qui veut « promouvoir la démocratie culturelle », et elle résulte de logiques marchandes. Ce lieu doit rester accessible aux asbl et permettre au plus grand nombre des séjours à des tarifs démocratiques.

E.M.



LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

EVALUATION DU SECTEUR

Depuis le 8 novembre, le travail d'évaluation du secteur des Organisations de Jeunesse est achevé. Ce travail, mené par cinq panels composés de personnes provenant de différentes organisations a permis quelques conclusions. Celles-ci ont mis en évidence un certain nombre de convergences mais le rapport final contient également une série de divergences identifiées entre les acteurs de ce processus d'évaluation. Ces acteurs étaient tous des permanents d'OJ.

Sans surprise pour les membres du CJC qui se sont impliqués dans cette évaluation, les convergences sont identifiées dans le travail des panels dont la dynamique a été la plus favorable au travail. A l'inverse, il faut bien constater que les panels qui ont fonctionné les moins bien sont également ceux sur lesquels il n'a pas été possible de dégager des convergences.

Le panel 1 travaillant sur les **finalités des Organisations de Jeunesse** s'est accordé sur sept principes éthiques d'action :

- 1 : L'OJ se caractérise avant tout par son action « par, pour et avec les jeunes ». Elle constitue un « environnement », un « espace potentiel », tiers, de construction autonome d'une expérience collective et personnelle.
- 2 : Par son projet éducatif, chaque OJ poursuit **une visée politique, philosophique et sociétale, qui se réfère à des valeurs qui lui sont propres**. Elle participe de l'éducation non-formelle en se rattachant notamment à la démarche **d'Education permanente**. Cette démarche s'inscrit dans un processus qui vise à l'exercice et au développement de la citoyenneté des jeunes, (c'est-à-dire à développer une attitude critique, responsable, active et solidaire). L'OJ propose un **cadre** pédagogique, humain et concret pour permettre et favoriser le « vivre et agir ensemble » dans ses dimensions sociales, culturelles et politiques. L'OJ a la préoccupation constante de rendre ce cadre optimal.
- 3 : Par son action, l'OJ déploie son projet dans la durée et dans l'espace de la Communauté française et s'inscrit dans un travail en réseau avec d'autres associations.
- 4 : L'OJ poursuit une articulation permanente entre l'individu (respect du jeune tel qu'il est, partir du jeune, favoriser son expression, construction de son identité personnelle, autonomie), le groupe (s'engager avec d'autres, vivre ensemble) et le sociétal (instituant et institué)
- 5 : L'OJ repose sur la participation volontaire, l'engagement des jeunes et la confiance entre les différents acteurs.
- 6 : L'OJ se définit par son ouverture et son accessibilité (notamment financière). Une OJ cherche à promouvoir l'ouverture aux autres et contribue à la construction d'une société qui se caractérise par la mixité dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, de genre, intergénérationnelle, relative aux handicaps... Elle ne peut en aucun cas refuser un jeune sur la base de son origine, de ses opinions, de sa condition sociale... Chaque OJ poursuit cette finalité au travers d'actions communes de rencontre des jeunes en son sein, avec d'autres OJ et dans les contacts avec d'autres acteurs.
- 7 : Une OJ se définit par le respect de balises qui relèvent d'une éthique démocratique. Ces balises éthiques impliquent la reconnaissance de tous les jeunes dans leurs droits fondamentaux comme sujets de droit et comme étant dignes d'une égale estime (une égale valeur reconnue à chacun)

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005. La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Le rapport final est disponible sur le site internet du CJC, rubrique : Tout le CJC : cliquer sur « le secteur Jeunesse »



Le panel 2 travaillant sur **les publics et les pratiques des OJ** s'est accordé sur la dimension d'éducation permanente :

La finalité qui consiste à viser à faire des jeunes des « CRACS » (Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires) constitue une « unité de sens » qui doit sous-tendre les pratiques des OJ.

Les pratiques d'éducation non-formelle en OJ visent toutes à s'inscrire dans une dimension d'éducation permanente. Elles sont caractérisées comme un processus évolutif qui tend à faire des citoyens, c'est-à-dire à développer une attitude critique, responsable, active et solidaire qui vise à donner du pouvoir aux jeunes, un pouvoir d'action sur leur contexte immédiat et sur le projet de société dans lequel ce contexte s'inscrit plus globalement. Cela aboutit à des réflexions en termes de « prise sur le changement » et donc, à des « effets sur la société ». Ces démarches prennent en compte trois dimensions : sociale, culturelle et politique.

Des démarches et des actions spécifiques doivent être mises en place par l'OJ pour favoriser la rencontre de publics différents.

Cette rencontre tendant vers la mixité n'empêche pas une OJ de prévoir des actions différenciées selon les publics : son projet pédagogique peut déterminer des modalités d'action qui permettent d'aller chercher les publics là où ils sont, et donc que des jeunes se retrouvent entre pairs sur la base de l'une ou l'autre caractéristique qu'ils auraient en commun.

Pour rencontrer les exigences d'Education permanente (« construire une démarche avec les jeunes, être porteurs de valeurs, apporter leur propre réflexion, les faire progresser »), un animateur, qui est souvent jeune lui-même, doit pouvoir bénéficier d'une formation.

Un travail doit également être consacré à l'information car c'est un enjeu de société, il s'agit tout à la fois de produire de l'information (ce que fait d'ailleurs ce Correspondance ou le site Internet du CJC) mais aussi d'accompagner les jeunes face à l'information, ce que nous visons notamment à travers la dimension critique de notre action d'organisation de jeunesse.

Enfin, **sept axes d'action** ont été identifiés auxquels chaque OJ rattache son action:

1. assurer une animation directe des jeunes, au travers d'un espace de vie et d'action avec d'autres ;
2. contribuer à l'action collective et à la représentation de jeunes qui se regroupent sur une base spécifique (type d'expérience, d'expression culturelle, d'opinions...) ;
3. sensibiliser, éduquer et conscientiser aux enjeux de société ;
4. permettre aux jeunes de s'approprier et de décoder l'information – tant généraliste que spécialisée – leur permettant d'être sujet et acteur dans la société, et ce à travers différents outils, pluralistes et coordonnés entre eux au travers d'une structure en réseau ;
5. mettre à la disposition des jeunes des lieux de rencontre et d'hébergement (tant au niveau local qu'international) et leur assurer des moyens d'échange international ;
6. fédérer des associations relevant des politiques culturelles de jeunesse pour soutenir, accompagner et coordonner leurs activités, et/ou les représenter dans l'espace public ;
7. assurer les formations qui permettent la mise en œuvre des différentes tâches liées aux missions reprises ci-dessus.

A ce tronc commun structuré en trois points : principes éthiques, dimension d'éducation permanente et axes d'actions, il faut encore ajouter les éléments suivants. Les participants au processus d'évaluation estiment qu'il faut ancrer la formation de la citoyenneté dès le plus jeune âge. Le public des Organisations de Jeunesse doit être un public de 5-30 ans. Et la participation des jeunes est et reste un élément important pour les OJ.

Enfin, les acteurs de l'évaluation ont identifié un réel intérêt à dépasser la catégo-



risation actuelle qui existe entre Mouvements et Services mais se sont trouvés en difficulté pour systématiser un fonctionnement et n'ont donc pas fait de proposition.

OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION

L'évaluation devra être suivie d'une négociation entre les différentes OJ qui composent le secteur et la Ministre de la Jeunesse. D'une manière générale, l'enjeu de cette négociation est la reconnaissance et le soutien financier aux OJ. Aujourd'hui, ce soutien est modique et cette reconnaissance dérisoire. La qualité de l'animation et de l'action citoyenne et démocratique que nous menons tous les jours avec les jeunes n'est, pour ainsi dire, pas reconnue par le politique.

Toute la question pour les OJ sera de voir si elles peuvent s'appuyer sur leurs points communs et leurs différences pour amener la Ministre à prendre davantage ses responsabilités vis-à-vis des jeunes. Mais de tout cela, il sera question également dans les prochains Correspondance.

B.M.

FESOJ-CESSOC

Fin novembre 2006, la CESSOC a organisé une matinée d'information sur l'application de la Convention Collective de Travail (CCT). Cette séance s'adressait aux associations du secteur socio-culturel. Les OJ étaient donc concernées. Parmi les OJ du CJC, nous relevons la présence, outre le CJC lui-même, de la JOC. Cette séance portait sur les aspects techniques et pratiques de l'application de la CCT qui instaure des barèmes à 84 % pour les travailleurs du secteur socioculturel.

Le calcul de cette opération de passage à 84 % nécessite un peu de compétences techniques et la séance d'information proposait une méthode de travail. Elle permettait aussi de répondre aux questions qui se posaient parmi les représentants des associations qui remplissent la fonction d'employeur.

A la mi-décembre, la FESOJ organisait à son tour deux séances d'information à destination des employeurs du secteur Jeunesse. Ces deux séances se sont déroulées à Bruxelles et à Namur. Elles ont réuni des employeurs des centres de jeunes et des Organisations de Jeunesse. L'objectif était assez identique à l'objectif de la séance d'information de la CESSOC. Toutefois, les séances d'information de la FESOJ présente l'avantage de partir de la réalité des Organisations du secteur Jeunesse. Elles sont donc plus accessibles et plus adaptées.

FOURCHETTES-CADRES : PRATIQUES DU CABINET ET JEUX A L'INTERNE DE LA CESSOC

Depuis le mois d'octobre, le Cabinet de la Ministre de la Culture (et de la Jeunesse) a rendu public des hypothèses de réforme du décret Emploi. Ce décret organise le subventionnement de l'emploi dans le secteur socioculturel en Communauté Française. Il est prévu de le réformer. L'idée de base est de fonctionner à partir d'un financement construit sur base d'un nombre d'emplois de base, appelé fourchette-cadre.

Le système de fourchette-cadre est très compliqué et actuellement peu développé. Au niveau de la FESOJ, il apparaît que les associations ne se retrouveraient pas dans le dispositif imaginé tel qu'on peut le comprendre à l'heure actuelle.

Les 18 et 21 décembre, le Cabinet recevait des représentants des différents sous-secteurs socioculturels pour écouter les questions qui se posent dans chacun d'eux. Pour le sous-secteur Jeunesse, une délégation de 4 personnes s'est présentée dont Brice, SG du CJC. De nombreuses questions ont été posées. Il en ressort tout d'abord, la

« Au-delà de convergences générales, l'évaluation met en avant une série de divergences, manière de voir et de faire évoluer les Organisations de Jeunesse très différentes et potentiellement conflictuelles. Ces divergences sont suffisamment importantes et nombreuses pour faire le choix de les détailler plus tard, dans les prochains numéros du Correspondance.

« Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC - Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

« Lorsque nous parlons de barèmes à un certain pourcentage, 84 % dans ce cas-ci, nous le faisons en référence à une application à 100 % de ces mêmes barèmes salariaux. Ces barèmes salariaux ont été créés il y a quelques années et constituent l'objectif à atteindre : amener le niveau de salaire minimum des travailleurs du secteur à ce niveau de 100 %. Aujourd'hui, le niveau minimum obligatoire est donc 84 %.

« Pour une meilleure compréhension de la notion de fourchette-cadre, on peut imaginer ceci : une association est reconnue comme Organisation de Jeunesse de type service. Elle a droit à un financement de son emploi sur base d'enveloppes budgétaires. Dans cette catégorie, elle a droit à deux enveloppes de catégorie 1 et deux enveloppes de catégorie 2. Les enveloppes de catégorie 1 et 2 sont des subsides de montant différents. La somme des 2 enveloppes de catégorie 1 et des deux enveloppes de catégorie 2 correspond aux subsides totaux auxquels l'association a droit. Le fait d'avoir droit à deux enveloppes de chaque catégorie signifie qu'on reconnaît à cette association, deux travailleurs de première catégorie et deux travailleurs de seconde catégorie, soit 4 travailleurs.

« Dans cet exemple, on comprend que la fourchette-cadre est ce volume d'emploi reconnu, soit 4 travailleurs répartis en deux catégories. Les fourchettes-cadre seraient différentes en fonction des catégories. Ainsi, une Organisation de Jeunesse reconnue comme mouvement de jeunesse spécialisé aurait droit à 2 enveloppes de catégorie 1 et une enveloppe de catégorie 2. Sa fourchette-cadre serait alors de trois travailleurs.)



nécessité de garantir les subventions actuellement reçues par les associations. Ensuite, il apparaît que les modèles de fourchette-cadre avancés comme hypothèse l'ont été à partir d'un travail de simulation. La FESJO a exprimé de sérieux doutes quant au fait que la proposition corresponde à la réalité du nombre d'emplois dans les associations. La réunion a permis de poser de nombreuses questions auxquelles la réforme du décret Emploi devra répondre pour être réussie.

B.M.

LE FONDS GAR SOUTIENT LA FORMATION DES PERMANENTS

Le fonds aux groupes à risques, dit le fonds GAR, a terminé son travail de budget. Différentes actions ont été planifiées pour les années 2007 et 2008. Chacune de ces actions de formation s'est vu affectée une somme pour soutenir financièrement les employeurs, et donc les OJ, qui seront retenus dans le cadre des appels à projet. Pour les OJ, le moment est donc venu d'utiliser pleinement cet apport pour développer la formation de tous les travailleurs. Les projets soutenus le seront à travers des appels à projet disponibles sur le site internet de l'APEF. Le CJC ne manquera pas d'informer ses OJ membres des différentes échéances.

Les projets porteront sur des actions de type :

Accompagnement d'équipe ; Echange de travailleurs ; Tutorat en situation de travail ; Formation et, Formation des responsables concernés à la mise en place d'un plan de formation.

Ces formations sont destinées à tous les travailleurs du secteur, une attention particulière est portée aux travailleurs faisant partie de groupes dits « à risques » (travailleurs plus âgés ou moins qualifiés).

Le Conseil Supérieur des Volontaires est un organe d'avis institué par le Ministre fédéral des Affaires Sociales. Ce Conseil composé de 10 représentants francophones et 10 représentants néerlandophones remet des avis sur des thématiques liées au Volontariat. A ce titre, il a joué un rôle important autour des travaux qui ont abouti à la loi relative au Droit des Volontaires. Ce Conseil est nommé pour quatre ans et la période est échu. Un nouveau Conseil doit donc être constitué. Son travail ne sera pas moins important que le précédent, de nombreux arrêtés d'application doivent encore être pris pour que la loi entre pleinement en vigueur.

RENOUVELLEMENT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

A la plate-forme Francophone du Volontariat, les administrateurs sont élus pour 4 ans. D'ici quelques mois, ces mandats seront échus et la plate-forme devra réélire un nouveau Conseil d'administration. Dans ce cadre, le CA actuel a prévu de contacter différentes associations pour leur proposer de devenir membre de la plate-forme et le cas échéant, de poser leur candidature comme administrateur. La plate-forme représente les associations qui font appel à des volontaires et promeut le Volontariat en Belgique francophone.

En outre, la plate-forme Francophone du Volontariat se pose, comme il y a quatre ans, dans un rôle de coordination des candidatures francophones au Conseil Supérieur des Volontaires, afin de constituer une représentation plurielle et variée qui prenne en compte les différents modes d'investissement des volontaires et les secteurs d'action dans lesquels ils interviennent. Le but est également de constituer une représentation équilibrée du Volontariat avec des représentants d'âge et de sexe différents. Le CJC sera attentif à la représentation de la réalité jeune au sein du Conseil Supérieur des Volontaires.

B.M.



OU EN EST LE PACTE ASSOCIATIF ?

Déclenché fin 2005, le processus a vu paraître en mars 2006 le « Livre vert », synthèse des réflexions conduites par la société civile et le monde politique francophone belge sur l'idée de Pacte associatif. Il s'agissait alors d'offrir un éventail de constats, d'idées, de propositions dans le but de lancer la consultation et le débat auprès des organes d'avis institués, des partenaires sociaux et de 27 associations « illustratives de la diversité associative », dont le CJC.

LES GRANDS PRINCIPES DU PACTE

A l'issue des consultations, les débats ont mis en évidence quelques points fondamentaux sur lesquels pouvoirs publics et associations semblent d'accord :

1. Il y aura probablement **un seul Pacte** contenant des principes généraux ayant force de loi. Il serait d'application pour les Régions wallonne et bruxelloise et pour la Communauté française. Il serait alors décliné en « Pacte local » dans les niveaux de pouvoir inférieurs en fonction de réalités spécifiques avec une adhésion libre des associations locales.
2. **Formalisation des rôles de l'Etat et du secteur associatif.** Le premier doit être considéré comme garant du bien commun et de la mise en place de politiques de service et d'intérêt publics. Le second doit être reconnu pour sa capacité à livrer un avis d'expertise dans les domaines qui le concernent et pour sa capacité à interpeller le politique et à constituer un contre-pouvoir.
3. **L'autonomie des associations** doit être préservée même si elles bénéficient d'aides des pouvoirs publics.
4. Les pouvoirs publics doivent apporter **reconnaissance et soutien au bénévolat.**
5. Le Pacte doit s'inscrire dans un contexte de **légalité**. Son contenu doit faire force de loi pour les intervenants.
6. **L'égalité de traitement** dans l'attribution des aides matérielles et financières doit être effectuée de manière non discriminatoire.
7. **L'évaluation** de la mise en application du Pacte suit des critères précis.
8. Les pouvoirs publics doivent permettre aux associations de participer à la construction, à la gestion et à l'évaluation de politiques publiques qui les concernent, notamment par la mise en place de lieux de **participation** et de **consultation**.
9. Les associations doivent disposer d'un **financement suffisant**.

La consultation terminée, les acteurs devraient rentrer dans la phase de négociation d'un Pacte. Pourtant, à l'issue des débats, et bien que les exécutifs désirent aboutir d'ici mi 2007, rien ne laisse supposer la réalisation du projet dans des délais aussi courts.

En effet, si l'on veut garantir à la fois la qualité du processus et du résultat, il reste beaucoup de points de discussion à clarifier. Notamment l'identification des signataires politiques du Pacte, l'analyse des pratiques existantes, la définition de l'associatif concerné et sa coordination dans l'interpellation du politique, ou encore la consultation d'acteurs extérieurs telles que les Administrations.

M.B.

En 2004, la Déclaration gouvernementale mettait à l'ordre du jour de la nouvelle législature la conclusion d'un Pacte associatif destiné à formaliser et harmoniser les relations entre pouvoirs publics et associations.

Voir également les articles précédents parus dans le Correspondance 95 et 96.

Cette consultation s'est tenue en deux temps. La première phase, clôturée le 10 juillet par une journée rencontre, prenait la forme d'un questionnaire centré autour de l'opportunité d'un tel pacte, son champ d'application et l'énumération des principes de base qu'il doit véhiculer. Dans un second temps, deux tables rondes étaient organisées au Parlement le 7 décembre dernier. La première sur la structuration du dialogue et de la représentation du monde associatif ; la seconde sur la déclinaison du Pacte associatif au niveau local.

Rappel des revendications du CJC dans le cadre du Pacte associatif :

- Reconnaissance et soutien du volontariat
- Valorisation des partenariats entre pouvoirs publics et associations
- Transparence et objectivité des décisions notamment en termes d'octroi d'aides et de subsides
- Evaluation des politiques publiques avec les associations
- Simplification administrative
- Refinancement adéquat du secteur
- Mise en place de politiques de participation et de consultation de l'associatif

Voici en bref les sujets intéressant le secteur Jeunesse et qui ont été évoqués en séance plénière au Parlement de la Communauté française au mois de novembre et décembre

Déposée par Mme Defraigne (MR), cette proposition se base essentiellement sur le travail réalisé par M Hazette, ancien ministre de l'Enseignement secondaire.

En 1999, M Hazette avait commandité une étude représentative sur l'ampleur des phénomènes de violence scolaire en Communauté française. La même étude a été commanditée en 2003 afin de déterminer l'évolution de ces phénomènes au cours des 3 dernières années. M Hazette avait également déposé une circulaire sur la prévention des violences dans les écoles. Celle-ci suggérait des comportements à tenir en fonction de chaque type de violence pouvant se passer au sein de l'école.

Chez nos voisins français, la région d'île de France a installé en 2000 un numéro «vert» pour toute personne en lien avec une situation de violence à l'école (victime, témoin, parent...) et qui désire s'exprimer, demander conseil, etc. Cette région a également édité une brochure qui vise à sensibiliser, informer et réunir toutes les informations dont un élève peut avoir besoin en tant que victime ou témoin.

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

«SCANDALE» AU CENTRE DE PRÊT DE NANINNE

Le directeur du Centre de prêt est soupçonné d'avoir mis en place un système d'écoute téléphonique dans le bureau de délégués syndicaux. Mme Tillieux (PS) et M Grimberghs (CDH) souhaitent savoir quelles mesures ont été prises par le ministre Eerdekens. Celui-ci a suivi la procédure en informant ses collègues et le Procureur du Roi. Le dossier a donc été transféré à la Justice. Le directeur du centre a été temporairement écarté pendant l'enquête. (Séance plénière, novembre 2006)

PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

La Ministre-Présidente de la Communauté française s'est engagée le 14 février 2006 à étudier les moyens à mettre en œuvre pour disposer chaque année de statistiques actualisées sur cette question. Il est également prévu que des enquêtes similaires à celles de 1999 et 2003 soient initiées à intervalles réguliers pour compléter les statistiques. Il est prévu qu'un accent particulier soit mis sur le phénomène du racket aussi bien dans les statistiques que dans les enquêtes. Enfin il faudra veiller à effectuer un travail d'information et de sensibilisation au niveau local au moyen de personnes ou organisations ressources compétentes tels que les conseils de participation ou encore les centres PMS.

Concrètement, sur base de ces réflexions et sur base des travaux réalisés précédemment, « le Parlement de la Communauté française recommande au Gouvernement de la Communauté française :

- de mettre en place un outil statistique permettant de disposer de données actualisées sur la violence au sein des écoles ainsi que sur le racket pour pouvoir réagir rapidement aux évolutions du phénomène à l'aide de moyens efficaces et cela, sur le long terme ;
- de réaliser, à l'instar des précédentes études réalisées en 2000 ainsi qu'en 2003, des enquêtes à intervalles réguliers sur la violence scolaire ainsi que sur le phénomène du racket ;
- d'accentuer le rôle préventif des centres psycho-médico-sociaux dans la lutte contre les actes de violence en milieu scolaire, notamment, par l'instauration systématique, chaque année, d'activités qui participent à la sensibilisation sur ce thème dans chaque établissement scolaire ;
- de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un numéro vert, gratuit et anonyme, qui serait destiné spécifiquement à lutter contre les phénomènes de la violence scolaire et du racket en donnant à nos jeunes, confrontés à ce problème et livrés à eux-mêmes, un outil leur permettant d'être écoutés et conseillés ;
- de diffuser dans les écoles une brochure informant et sensibilisant les élèves confrontés à la violence scolaire et cela, avec l'aide des partenaires spécialisés ;
- de rappeler, chaque année, auprès des établissements scolaires, la conduite à tenir lorsque des phénomènes de violence scolaire et de racket sont constatés et cela, tant à l'égard de la victime, de l'auteur ou encore des parents. »

(Séance plénière, novembre 2006)

EDUCATION A LA CITOYENNETÉ

Selon M Crucke (MR), le ministre-président de la Région wallonne M Di Rupo considère insuffisante la connaissance de nos institutions par les jeunes. Il faudrait pour M Di Rupo un renforcement de l'éducation à la citoyenneté via l'apprentissage des institutions démocratiques à l'école, et ce éventuellement au détriment des cours d'histoire. M Crucke demande à Mme Arena l'état de la situation de l'apprentissage de la citoyenneté au sein de l'enseignement et en quoi elle est d'accord ou non avec les propos de M Di Rupo.

Pour Mme Arena, l'apprentissage des institutions et de la citoyenneté est bien présent à l'école au travers des différentes matières enseignées (et notamment via les cours d'histoire, de religion et de morale) mais également via les visites scolaires et le développement par certaines écoles de structures de représentation des élèves. Il n'y a donc pas pour elle de raison d'étendre les grilles-horaires ou de supprimer l'un ou l'autre cours en faveur d'un cours d'éducation à la citoyenneté.

La ministre Arena travaille actuellement sur un avant-projet de décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté. Celui-ci passera en dernière lecture au gouvernement avant d'être présenté au Parlement. Cet avant-projet prévoit notamment l'élaboration d'un document de référence qui précise les connaissances incontournables en matière de citoyenneté. Les institutions démocratiques seront également reprises dans ce document qui sera diffusé aux enseignants et élèves du 3e degré du secondaire.

Par ailleurs, la ministre organisait ce 22 novembre une journée d'échanges intitulée « Apprendre et vivre la citoyenneté à l'école ». Cette journée avait pour but de sensibiliser dans un premier temps les directeurs d'écoles et les équipes pédagogiques pour que soit développé dans un second temps un projet de citoyenneté dans les écoles.

CIRCULAIRE DEWAELE SUR LES RELATIONS POLICE - ÉCOLE

M Fontaine (MR) et M Elsen (ECOLO) demandent à la ministre Arena si les écoles ont été consultées préalablement à l'instauration de ces mesures et quelles sont les modalités exactes de ce partenariat entre école et police.

Selon Mme Arnea, la circulaire tente d'engager des partenariats, voire des engagements sous la forme de conventions, entre école et police. Un policier spécialisé sera attaché aux écoles d'une même zone de police pour créer un point de contact unique mais la circulaire ne prévoit pas de permanence de police au sein des écoles. Le rôle de chacun doit être conservé.

Une circulaire sera bientôt présentée aux directeurs d'écoles pour les inviter à déterminer, en concertation avec d'autres acteurs, les modalités d'application des mesures présentées. Les écoles conserveraient donc leur indépendance et pourraient définir les modes de collaboration qu'elles souhaitent instaurer.

LA CARTE «PRUDENCE»

La distribution d'une carte « Prudence » a fait l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation, initiée et élaborée par le Délégué général aux Droits de l'Enfant, Claude Lelièvre. Cette carte est destinée aux enfants d'école primaire. Elle vise l'acquisition de réflexes de prudence et l'apprentissage de la responsabilité. On souhaite par là enseigner aux enfants comment reconnaître une situation dangereuse et leur apprendre à l'éviter.

La Commission de l'Éducation s'est penchée au mois de novembre sur l'éducation à la citoyenneté et sur la circulaire Dewael prônant des relations plus étroites entre police et écoles.

Voir à ce sujet également la carte blanche de Carlos Crespo dans le Soir du 11 décembre dernier et l'article et les témoignages du Ligueur repris dans la revue de presse de cette rubrique.

La circulaire PLP 41, déposée par le ministre de l'Intérieur M Dewael le 24 juillet, est née dans le contexte des « mesures qu'il fallait prendre pour plus de sécurité » après la mort violente de Joe van Holsbeek. Elle prévoit le renforcement et ou l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi qu'une approche spécifique de la criminalité juvénile. Elle prévoit également un partenariat entre les écoles et la police.

La Commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse a abordé la carte « Prudence », initiative du Délégué général aux Droits de l'Enfant.



La Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma a abordé, en séance du 16 novembre, les sujets suivants : évaluation du décret OJ ; Education aux médias ; la règle des « 5 minutes » à la RTBF. Le 30 novembre, la Commission s'est penchée sur l'avis de la CCOJ sur l'évaluation du décret OJ. Le 14 décembre, la ministre Laanan lui a présenté le nouveau Conseil général des politiques culturelles.

M Crucke (MR) demande à Mme Fonck si une évaluation de cette mesure est déjà disponible et si le projet de M Lelièvre de distribuer la carte aux mouvements de jeunesse, pourrait également s'étendre aux centres et plaines de vacances.

La ministre Fonck fait donc une synthèse de la situation. Une campagne d'information a été lancée en mai 2005 et 94 000 cartes et 10 000 dépliant ont été distribués à des enfants d'écoles primaires par des volontaires, professionnels, enseignants, animateurs et éducateurs. En juillet 2006, une seconde campagne a été initiée auprès des mouvements de jeunesse et 9 000 cartes ont été distribuées. Il n'y a pas à ce jour d'évaluation effectuée. Enfin, une demande peut être introduite pour la distribution de ces cartes dans les plaines de jeux.

EVALUATION DU DÉCRET OJ

Mme Simonis (PS) demande à la ministre Laanan l'état d'avancement du processus d'évaluation et comment se présente la suite du calendrier.

Mme Laanan retrace les différentes étapes du processus (transmission d'une feuille de route puis d'une circulaire à la CCOJ, mise en place des panels, réunions du comité de pilotage, accompagnement par les Observatoires et l'agence Alter, réunions inter-panels...). Elle se dit satisfaite puisque le calendrier est respecté. Elle pointe une bonne ambiance dans le travail des panels avec toutefois une difficulté des participants quant au laps de temps trop court dans lequel ce travail a dû être réalisé. La ministre a pour objectif d'aboutir en 2007 à l'étude d'un nouveau projet de décret.

EDUCATION AUX MÉDIAS

M Crucke (MR) s'inquiète de la situation du Centre d'Education aux Médias (CEM) par rapport au programme Média Smart. Ce dernier serait le seul programme d'éducation aux médias utilisé. Or, il est issu du secteur privé et est construit par des publicitaires. De son côté, le CEM n'est qu'un vague projet qui n'est pas abouti. Or celui-ci est issu du secteur public et aurait donc plus de légitimité.

Mme Laanan répond que le CEM a élaboré une publication constituée d'un dossier, de fiches pédagogiques et d'un DVD. Cet outil, destiné aux enseignants des écoles primaires et secondaires, devrait être prêt début janvier.

LA RÈGLE DES « 5 MINUTES » LA RTBF

Selon M Crucke (MR), l'étude de la FUCaM sur la règle des « 5 minutes » aboutit à la conclusion que cette règle doit être maintenue. Il affirme également que la RTBF, malgré la présence de cette mesure dans son nouveau contrat de gestion, renonce à la respecter.

Selon Mme Laanan, l'étude de la FUCaM dit plutôt que la règle d'interdiction des 5 minutes est inefficace. Cependant, elle la maintient dans le nouveau contrat de gestion et annonce que si d'ici 2008, une étude démontrait à la fois l'inefficacité de cette règle mais également la nécessité de la supprimer, ce contrat serait alors revu. Quant au rapport du CSA qui affirme le non-respect de cette règle par la RTBF, la ministre ne souhaite pas se prononcer.

AVIS DE LA CCOJ SUR L'ÉVALUATION DU DÉCRET OJ

M Elsen (CDH) demande à la ministre Laanan ce qu'elle retient du rapport de la CCOJ après l'évaluation du décret et quel est la suite du calendrier pour le projet de réforme. Ayant reçu le rapport le 22 novembre, Mme Laanan dit ne pas avoir eu assez de temps pour l'examiner en détails. Pour la suite du calendrier, les groupes de négociations seront bientôt formés.

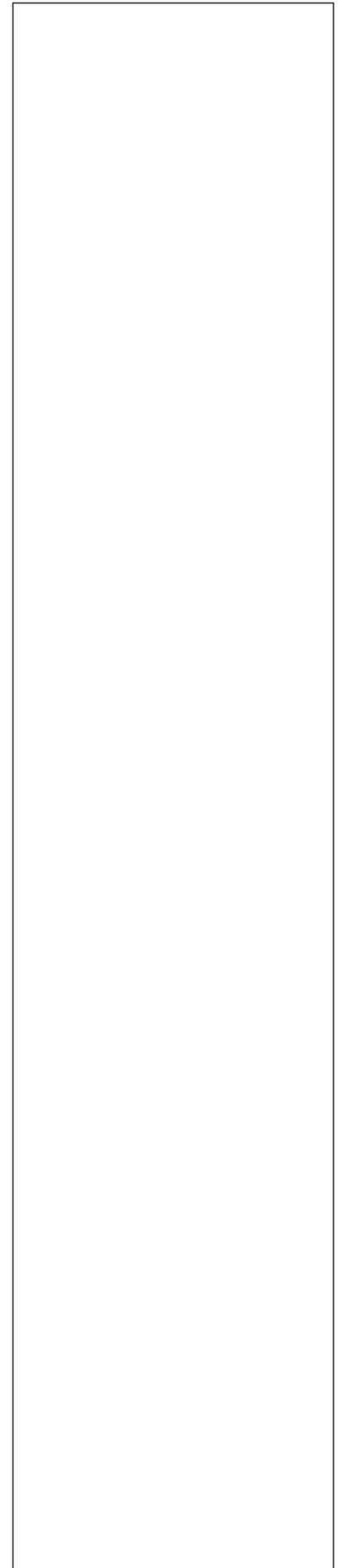


MISE EN PLACE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES POLITIQUES CULTURELLES

Sur une question de M Jeholet (MR), la ministre Laanan présente le rôle du Conseil général des politiques culturelles, nouvellement institué. La ministre présente le Conseil général comme un nouveau département de l'Observatoire des politiques culturelles dont il vient compléter la mission. Il n'a pas pour mission de remettre des avis au gouvernement. Cet organe devra avoir une vision transversale des politiques culturelles menées en Communauté française mais aussi dans d'autres entités.

ÉCOLES DE DEVOIRS

Le Parlement de la Communauté française a adopté un projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des écoles de devoirs. Le décret permet de les pérenniser et prend en compte la spécificité des écoles de devoirs en milieu rural, en simplifiant notamment les démarches administratives.





Carlos Crespo

Président du Conseil de la jeunesse d'expression française

Il est des mariages de raison qui apparaissent, après réflexion, plutôt déraisonnables. Le Ministre Dewael a, en juillet, adopté une circulaire visant à favoriser « le renforcement et/ou l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles ». Le mariage entre l'école et la police, tel qu'impulsé par cette circulaire PLP 41, apparaît clairement comme contre-nature. En clair, il s'agit d'aménager des points de contact pour la police dans les écoles !

La formulation reprise ci-dessus est révélatrice de l'optique sécuritaire qui prévaut généralement lorsque le gouvernement Verhofstadt-Onkelinx s'intéresse à la jeunesse. Une nouvelle fois, les élèves et donc la plupart des jeunes sont assimilés à des délinquants en puissance. Certes, le décrochage scolaire et la violence à l'école sont deux problèmes suffisamment importants pour que l'on s'y attarde quelque peu. Mais une solution durable ne sera pas trouvée en prenant les choses par le petit bout de la lorgnette.

Le décrochage scolaire est surtout lié à la question de la reproduction des inégalités sociales par l'enseignement. Les enquêtes internationales le démontrent : nous avons un des systèmes éducatifs les plus inégalitaires. Le manque de perspectives d'avenir pour les enfants des classes populaires constitue un puissant facteur « désincitant ». La violence sociale (situation familiale problématique, stigmatisation, rupture

identitaire mal vécue...) à laquelle sont soumis certains jeunes est également génératrice d'une violence physique exercée à l'encontre de leurs professeurs ou de leurs camarades de classe. Le Ministre de l'Intérieur compte-il sincèrement régler ces deux problèmes en rapprochant deux acteurs aussi différents que l'école et la police ? C'est peu probable.

Il s'agit d'une de ces mesures

Ne serait-il pas opportun de donner davantage de moyens à l'École et aux associations qui travaillent à la prévention ?

électorales relevant de la même hystérie sécuritaire que l'essentiel des décisions concernant les jeunes prises suite à l'émotion suscitée par la mort tragique de Joe Van Holsbeek !

De plus, cette circulaire confère à la police un rôle qui n'est pas le sien. Faut-il rappeler que l'éducation et l'enseignement ne font pas partie des missions des services de police telles que définies par la loi ? Chacun doit rester à sa place !

Plutôt que de faire de la police un intervenant du monde éducatif, ne serait-il pas opportun de donner davantage de moyens, tant à l'École qu'aux associations qui travaillent à la prévention, pour leur permettre de mieux assumer leurs missions et de tisser davantage de lien social ? Cela nous semblerait plus judicieux.

C'est à ce niveau-là que la Communauté française aurait dû intervenir dans ce débat afin de rappeler son attachement à l'éducation

formelle (celle dispensée dans les écoles) et à l'éducation non formelle (celle qui est accessible via notamment les organisations de jeunesse). Cela n'a pas été le cas.

Pire encore, Marie Arena, Ministre-présidente de la Communauté française, ayant un profil a priori moins sécuritaire que Patrick Dewael, a répondu à une interpellation parlementaire sur la question en évoquant un « groupe de travail commun fédéral – entités fédérées » qui « s'est penché sur la problématique des violences dans notre société, et plus particulièrement celle des mineurs délinquants » !

Une nouvelle fois, il semble qu'en matière de sécurité, la Communauté française se contente de suivre le tempo donné par le fédéral. Il est affligeant de constater que malgré les promesses faites notamment par Fadila Laanan et Catherine Fonck, le dialogue sur une politique concertée de la jeunesse avec les acteurs de terrains est resté lettre morte. Pour seul signal fort au secteur concerné, cette dernière a décidé d'emboîter le pas de la vice-Première Laurette Onkelinx et d'opter pour une refédéralisation de l'Aide à la jeunesse ! On ne peut que déplorer le manque d'imagination du gouvernement de la Communauté qui, entre suivisme et attentisme, masque difficilement un renoncement pour ce qui est d'exercer ses missions. La jeunesse de la Communauté française mérite mieux que cela.

La circulaire « PLP 41 », déjà très contestée, doit être mise au frigo comme préalable à l'ouverture d'un dialogue qui se fait attendre depuis trop longtemps entre la Communauté française et les interlocuteurs légitimes. C'est indispensable pour éviter qu'en matière de politique de jeunesse, l'« émo-cratie » prenne définitivement le pas sur la démocratie ! ■

Injures verbales, agressions physiques, menaces diverses, rackets, vols à répétitions, trafics de drogues... l'école peut devenir le terrain de comportements inquiétants, à poursuivre et à sanctionner. Ceux-ci impliquent parfois de devoir faire appel à la police. Mais celle-ci doit-elle prendre l'initiative?

» Michel Torérens

Le 7 juillet dernier, alors que le monde scolaire a fermé ses portes, Patrick Dewael, ministre fédéral de l'Intérieur, envoie une circulaire (joliment intitulée PLP 41) à diverses autorités du pays: gouverneurs, bourgmestres, chefs de corps de la police, etc. Se basant sur des événements dramatiques qui ont défrayé la chronique, il souhaite renforcer et accélérer un certain nombre d'initiatives prises dans le domaine de la prévention et de l'approche de la criminalité juvénile. En cause: les phénomènes de violence, de menace avec violence, d'extorsion (mieux

connu, selon ses dires, sous le nom de "steaming") et la détention d'armes par les jeunes. Outre des mesures de maintien de l'ordre, le ministre met en avant des actions socio-préventives, pour renforcer la cohésion sociale dans notre société: "Nous souhaitons, précise-t-il, que les jeunes disposent d'un ou de plusieurs filiers de sécurité afin d'éviter qu'ils tombent dans la criminalité. Un "sûr" social optimal avec un encadrement adéquat doit leur offrir de meilleures perspectives que celles d'une "carrière criminelle". Rien que cela! Pour atteindre ces objectifs, il propose plusieurs stratégies: une approche méthodologique de ces phénomènes dans le cadre de la politique de sécurité et policière concertée, notamment via le plan zonal de sécurité. Ce plan devrait permettre l'harmonisation entre les mesures de prévention et la politique de recherche et de poursuite du parquet.

Un point de contact permanent

Autre axe d'actions: des mesures d'accompagnement pour garantir un environnement scolaire sûr. Sont ici visées les organisations et les personnes qui ont un style de vie et/ou une vision "déviant" qui pourraient infiltrer les écoles et influencer les jeunes d'une manière négative. C'est pourquoi, écrit toujours le ministre, "je demande à la police de mettre en place un partenariat avec les communautés scolaires (...) afin de déterminer, d'une manière claire et conviviale (ndlr: encore heureux...) les procédures de renvoi et de collaboration entre les diverses communautés scolaires et la police. La



police locale doit également prévoir un point de contact permanent pour les communautés scolaires." Tout ceci (et d'autres choses, comme des campagnes de sensibilisation) devrait conduire à l'élaboration de conventions établies avec les écoles. Pour ceux que cela intéresse, celles-ci figureront sur le site www.infozone.be à la rubrique criminalité juvénile de chaque zone de police. Le point de contact policier permanent fera l'objet d'un point spécifique dans le procès-verbal du Conseil zonal de sécurité.

Qui fait quoi?

Ce point de contact, ainsi que le ton de la circulaire, ont suscité la réaction de diverses associations actives en matière de prévention, notamment dans le domaine de la drogue et autres assésitudes. C'est ainsi que la FEDITO (Fédération des institutions pour toxicomanes) a lancé un appel à signatures aux structures et associations de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et du monde académique, appel intitulé "L'école mariée de force à la police?" (1). La FEDITO s'inquiète de la présence de plus en plus permanente des forces de l'ordre dans les lieux d'éducation et de leurs missions de plus en plus intrusives. Antoine Bouchet, porte-parole d'Info-drogues: "Nos associations sont actives dans les écoles et se sont déjà opposées à l'un ou l'autre programme de prévention organisé par la police qui, d'une certaine façon, se substitue à d'autres professionnels. Cette confusion des rôles risque de mettre à mal la confiance des élèves envers les institutions. De plus, la circulaire PLP41 a été pensée de façon unilatérale par un ministre qui, certes, fait son boulot, mais nous voudrions demander à la Communauté française qu'elle réfléchisse

à une circulaire qui définisse les modalités de cette future collaboration. Les écoles ont-elles d'ailleurs l'obligation de donner suite à cette circulaire fédérale? Et si elles ne le font pas, comment va réagir la police? Répondra-t-elle encore aux demandes des écoles? Cela pourrait créer un malaise. De plus, les débats sont abérrants puisque des résultats doivent être déposés pour le 31 décembre. Sans vouloir prendre à la légère les faits de violence dans les écoles, ni remettre en cause l'utilité de la police et la nécessité pour les écoles d'avoir recours à ses services en fonction de la gravité des faits, les signataires s'inquiètent que la circulaire doive être mise en œuvre dans toutes les écoles, même celles qui ne connaissent pas de violences. Le tonne stigmatise non pas des faits, mais des personnes ou des organisations qualifiées de déviantes. Ce genre de présomption est déjà, selon eux, contraire à la présomption d'innocence. Qu'advient-il en la circonstance du devoir de confidentialité que doit respecter tout enseignant? Celui-ci ne risque-t-il pas d'être vu comme un auxiliaire de police? N'est-on pas en train de privilégier des réponses essentiellement répressives au détriment des approches éducatives?"

Saint-Nicolas ou Père Fouettard?

C'est sur ces questions et d'autres que les déjà nombreux signataires de cet appel avec, parmi eux, plusieurs dizaines d'associations actives dans le domaine scolaire, éducatif ou d'accompagnement de jeunes, interpellent ce 6 décembre, date à combien symbolique, la Ministre-Présidente et ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie Arena. En lui rappelant que, pour eux: "Cette circulaire illustre par l'absurde la dérive sécuritaire actuelle et les remèdes dangereux appliqués à des problèmes réels. En effet, comment maintenir l'ensemble des jeunes dans le parcours scolaire, parcours complet qui devrait être synonyme de socialisation et d'intégration réussie dans notre société? L'action de la police à l'école doit être limitée aux cas de force majeure, à la demande de l'école. La police est certes très utile mais n'est pas un acteur éducatif. Si les écoles ont des difficultés, il convient avant tout de renforcer leurs structures d'encadrement propres." Ce sur quoi embraye l'écrivain et enseignant Vincent Engel dans sa chronique hebdomadaire du *Soleil* consacrée à ce sujet: "L'école doit être un havre gérant, par le savoir, une sécurité à long terme. Plutôt que de faire des effets d'annonce, faites de l'enseignement le projet et le budget prioritaires de notre Etat. On n'apprend pas la démocratie en faisant peur."⁽²⁾

(1) <http://www.fedito.be>
(2) *Le Solei*, du mardi 28 novembre
ou sur www.vincent-engel.com

Un modèle de société pour le moins inquiétant

Manuel Lambert, responsable de la commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, association signataire de l'appel:

« Si l'intervention de la police dans les écoles peut se justifier, voire même dans certains cas être indispensable, prévoir un lien permanent entre ces deux institutions, un point de contact, ne peut manquer de soulever des questions. En effet, pourquoi un établissement scolaire devrait-il créer des liens avec les services de police si celui-ci ne connaît pas de problème particulier avec ses élèves? Le climat de violence régnant dans les écoles est-il aussi exacerbé qu'on veut nous le faire croire? Ce type de mesure rappelle furieusement les mesures sarcozistes adoptées en France, selon lesquelles 'la meilleure des préventions, c'est la sanction'.

La véritable question qui se pose en la

matière est celle de savoir s'il est judicieux de confier aux forces répressives le soin de régler les problèmes liés à l'éducation. Cette logique, qui tend à se développer ces dernières années, privilégie des solutions répressives au détriment d'organes éducatifs. Ainsi, d'année en année, on assiste à l'aggravation des problèmes de financement du secteur éducatif et du secteur de l'aide à la jeunesse et à une augmentation corrélatrice importante des fonds alloués aux services répressifs. Cela nous amène à nous interroger sur le modèle de société que nous voulons. Ne conviendrait-il pas plutôt de renforcer les moyens alloués aux écoles? Devons-nous constamment démander à la police et à la justice de régler les problèmes sociaux? Utiliser la police comme outil pour éduquer nos enfants laisse entrevoir un modèle de société pour le moins inquiétant. »

Témoignages

Un effet d'annonce

Ghislain Maron est directeur d'école et président de l'AIDE, association interrégionale des directions d'école (www.aide-asbl.be).

« Nous avons bien été contactés au sujet de cette circulaire qui, à mes yeux, répond à un désir sécuritaire. Certains directeurs, dans un premier temps, ont plutôt été contents de voir que la police pouvait les aider car ils n'ont pas toujours de réponses à des questions comme l'absentéisme ou, disons, des irrégularités de présence. J'ai reçu un courrier assez explicite de ma zone de police nous invitant à une réunion. Le but étant de nous adjoindre une personne de référence au sein du service famille-jeunesse de la police. Les personnes rencontrées se sont montrées charmantes et n'avaient pas trop envie de s'immiscer dans nos établissements. Toute une série de questions nous ont ainsi été soumises, notamment dans la foulée du Plan Mega qui propose des animations réalisées par des policiers sur

des problématiques comme la cigarette, l'alcool, les dangers de l'internet, les moqueries des compagnons, le vol, etc. Des problèmes que nous tentons d'abord de résoudre en interne, autant que faire se peut, avec des moyens pédagogiques. Dans notre région, il y avait deux dates de réunion fixées aux écoles primaires. Manifestement, ils tiennent à ce que cette circulaire soit appliquée et il n'est pas question de passer à travers les mailles du filet. A titre personnel, pour l'instant, je n'ai pas trop envie que la police entre dans mon école, car nous ne rencontrons pas de problèmes particuliers. Cette circulaire me fait plus penser à un effet d'annonce, comme il y en a eu d'autres, du genre 'tous les élèves bilingues en primaires', 'tous lecteurs grâce aux manuels', etc. Mardi, j'avais réunion avec la police, jeudi dans le cadre d'un plan santé. On a l'impression d'être surveillé et cadré pour faire en sorte que l'école aille mieux, mais on ne donne pas à cette même école les moyens de mener ses missions. C'est clair que ce genre de circulaire rassure beaucoup de personnes, et les parents en particulier. » ■

Faire peur pour rien

Simon, 15 ans, a été victime d'un racket. Trois jeunes lui ont volé son GSM sur un trottoir.

Gâce à la police auprès de laquelle il est allé déposer plainte, il a pu récupérer son bien et les coupables ont été identifiés. Quand on évoque la circulaire du ministre Dewaël, il reste cependant sceptique: "Mon école est plutôt calme. Il y a eu renvoi de plusieurs élèves pour des faits de racket. Parfois, certains se donnent rendez-vous pour se bagarrer,

mais les éducateurs veillent au grain et interviennent quand il faut. Peut-être que les projets du ministre sont plus nécessaires dans certaines écoles que d'autres. Quand les profs et les éducateurs sont face à trop de violences, je me dis que ce n'est plus leur métier de régler cela. Mais je ne crois pas qu'une présence de la police dans mon école soit nécessaire. Les élèves pourraient se demander ce qu'elle vient y faire. Cela me fait penser à ces quartiers fort sécurisés aux Etats-Unis où l'on n'ose plus bouger un petit doigt. C'est faire peur pour rien..." ■

Une arme à double tranchant

Michel Braem est professeur d'éducation physique dans l'enseignement spécialisé. Ses élèves: des enfants caractériels placés par le juge. Les violences à l'école, il connaît...

■ Nous sommes confrontés à des violences verbales au quotidien, des violences physiques aussi, particulièrement entre élèves, mais aussi à l'égard des professeurs. La drogue est présente plus que jamais. Les élèves savent qu'ils ne peuvent pas en consommer à l'école, mais cela ne les empêche pas de fumer un joint. On essaie de résoudre les problèmes par nous-mêmes, soit par un renvoi en prévenant qui de droit, l'éducateur ou le parent, soit par des sanctions graduelles. Récemment, il y a eu un vol de Playstation, mais nous avons

résolu la situation sans l'intervention de la police. Ceci dit, elle est déjà intervenue dans l'école. Collaborer avec la police comme nous y invite la circulaire, c'est une arme à double tranchant, car notre population n'a pas peur d'elle, surtout s'il s'agit de faits que les élèves considèrent comme dérisoires. Ils sont déjà confrontés à la police et leurs rapports avec celle-ci ne sont a priori pas bons. De toute façon, j'ai du mal à dire si c'est une bonne mesure étant donné qu'elle n'a pas été testée. On est content quand on peut faire appel à la police une fois épuisées toutes nos cartouches: cette collaboration doit rester une possibilité et une exception. J'ai néanmoins une crainte: alors que nous privilégions l'approche pédagogique et constructive, c'est que la police pourrait développer une attitude répressive en nos murs." ■

> Propos recueillis par Michel Torrekens

■ Il semble que ce qui fait 'violence' à l'école soit assez éloigné de l'image qu'en donnent les médias ou que peut en avoir le grand public, puisqu'il s'agit avant tout d'échanges verbaux, de petits manquements au code de conduite établi par les équipes éducatives, ou de difficultés relationnelles. (...) On est loin de l'image d'une école envahie par une flambée de violence, même si on peut légitimement penser que certains faits sont trop fréquents et que l'on ne s'occupe pas assez de ceux qui en sont victimes. (...) Vu la nature même des problèmes désignés sous le terme 'violence à l'école', des réponses essentiellement répressives n'auraient qu'une efficacité très limitée. En perturbant les apprentissages et en créant un climat de suspicion, des réponses de ce type risqueraient même d'aggraver la situation."

Galand Benoît, Philippot Pierre, Petit Sylvie, Bom Michel et Buidin Geneviève, Regards croisés sur les phénomènes de violence en milieu scolaire, enquête des universités de Louvain et de Liège.

Au mois de mai 2006, le CJEF⁽¹⁾ et la Ligue des familles avaient demandé que les plages horaires libérées en fin de session d'examens soient l'occasion de concrétiser des projets initiés durant l'année. Pas de réponse sur ce point, craintes budgétaires, la Ligue s'interroge...

» Philippe Andrienne, Secrétaire général de la Ligue des familles
Carlos Crespo, Président du CJEF



A la suite de l'interpellation du CJEF et de la Ligue des familles sur la question des jeunes mis en suspension de cours, la Ministre-

Présidente de la Communauté française avait accepté la proposition de programmation de travail que nous défendions. Une circulaire numéro 473 du 23/5/2006 a été adressée aux différentes écoles concernant

"l'encadrement des élèves de l'enseignement secondaire à la fin de l'année scolaire ainsi que durant et après les épreuves d'évaluation (décembre, juin et septembre): constitution d'un recueil de bonnes pratiques".

Le CJEF et la Ligue avaient proposé ce recensement afin de pouvoir proposer des plans d'actions pratiques aux différentes écoles dès le début de l'année scolaire pour ne pas devoir constater comme chaque année les faits, ou s'entendre dire qu'il est trop tard pour préparer quelque chose.

Attente

Le 5 juillet 2006, nous demandions la tenue d'une réunion sur le suivi de ce

recensement et la préparation des étapes suivantes. Malgré différents rappels du CJEF et de la Ligue, nous sommes toujours dans l'attente de cette réunion à un mois de la première étape 2006-2007 des évaluations scolaires. Bien sûr, il y a eu les problèmes de la rentrée à gérer. Bien sûr, il y a eu les élections communales qui ont mobilisé nombre de personnes. Il n'empêche, le Gouvernement de la Communauté française dans son ensemble a retenu cette initiative dans le cadre des mesures à mettre en œuvre dans son fameux plan de soutien à la parentalité, accouché avec difficultés en juin. Et depuis...

La Ligue des familles et le CJEF refusent de voir cette question traitée uniquement sur l'angle de la communication, que les médias n'hésiteront pas à reprendre à chaque session d'examen. Des réponses politiques ne peuvent pas être seulement sécuritaires au plan fédéral, et de couvre-feu au niveau communal.

Et le périscolaire?

Le budget de la Communauté française pour 2007 sera très difficile. En matière d'accueil temps libres para et périscolaire ainsi que pour les centres de vacances, il nous revient que le budget prévu pour l'an passé est "sauvé", y compris l'indexation. Par contre, les moyens prévus dans le plan pluriannuel de refinancement de la Communauté française pour le développement de ce secteur paraissent avoir été supprimés. Or, ces derniers mois, la Communauté française, via l'ONE, a mandaté trois associations pour renforcer la motivation des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des fameux programmes "CLES" (Contrats Locaux pour l'Enfance), visant la coordination des efforts du plus grand nombre dans le cadre de l'accueil temps libres. Il serait assez logique d'en attendre une multiplication des initiatives et un développement des

programmes. La suppression des budgets prévus à ce développement entraînera, ipso facto, une diminution des subsides pour les programmes déjà agréés si l'on doit répartir la même masse budgétaire hors indexation sur plus de projets.

Bien sûr les discussions budgétaires ne sont pas faciles, tiraillées entre la revalorisation du non-marchand, la rencontre des problématiques de l'enseignement et particulièrement du remplacement des professeurs malades, et l'évolution des places d'accueil pour les 0 à 3 ans ou du temps libre. Il est cependant consternant de constater que des services indispensables aux familles dans le cadre de leur harmonisation temps de travail/temps familial, programmée sur plusieurs années, seront stoppés dans leur élan. On nous assure pourtant que les budgets "PACA" utilisant les mannes du refinancement jusqu'en 2010, étaient verrouillés et permettaient les programmations annoncées.

Manque de suivi d'un dossier (pour tant sans impacts budgétaires), manque de cohérence dans les programmations annoncées... le soutien aux familles est décidément très précaire. ■

(1) CJEF: Conseil de la jeunesse d'expression française.
Site Internet: www.cjef.be

La refonte en un seul texte des différents soutiens Laux jeunes engagés dans une démarche de participation culturelle et citoyenne en Communauté française¹ est l'objet de réflexion depuis 2003. Un projet de circulaire vient d'être soumis à l'avis d'un groupe de travail.

Que vise ce remaniement des textes? La cohérence pédagogique. Il s'agit d'une articulation entre d'anciens programmes locaux et internationaux: subventions extraordinaires, Créativ'Eté, Quartier Libre et Bij (bureau international Jeunesse). Le but est de transformer et rendre visibles ou accessibles des circulaires distinctes, de proposer des textes clairs et des objectifs en adéquation avec l'évolution progressive des publics-cibles.

Un cadre général, un programme générique

Le cadre général dessine un trajet progressif de développement des jeunes lié à l'expérience vécue, base d'une éducation non formelle au développement culturel et à la citoyenneté. L'ensemble des offres de soutien faites aux jeunes et à leurs animateurs, appelé « Jeunesse, cultures et participations citoyennes », se déploierait en quatre étapes différentes de participation à la vie collective, à la culture et à la citoyenneté. Des étapes qui pourront les aider à identifier les progressions nécessaires pour avancer vers l'autonomie et la participation, explique le document. Considérées comme autant d'axes éducatifs, ces étapes s'intitulent « communiquer, s'informer, vivre ensemble », « s'exprimer, s'informer, vivre ensemble », « réaliser une production collective, la diffuser » et « entreprendre, s'engager et agir ». Elles sont indicatives et permettent de voir à quel niveau il faut travailler et avec quelle intensité. Chaque étape reprend les objectifs (gérés par les circulaires du Service de la jeunesse de la Communauté française) et les actions (qui relèvent des programmes internationaux gérés par le Bij).

À l'intérieur de ce cadre, l'articulation des anciens programmes cités plus haut en un seul intitulé « Jeunesse et pratiques inventives » intégrerait, quant à lui, les six axes (six objectifs) de travail gérés par le Service de la jeunesse: coopérations jeunes, expressions jeunes, créations jeunes, diffusions jeunes, envol et innovations dans les associations, dotés d'enveloppes budgétaires déterminées.

Avis positif

Le groupe de travail constitué de représentants du Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF)², de la Commission consultative des maisons et des centres de jeunes (CCMCJ) et de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) a donc rendu son avis sur cette proposition du cabinet Laanan³, en charge de la matière, et de l'administration. Il est globalement favorable, il faut dire que cette mouture tient largement compte des propositions du secteur à l'initiative de cette refonte. Quelques nuances cependant: « nous avons notamment eu des discussions à propos du public visé. Le cabinet visait les 12-26, comme dans le décret "Centre de jeunes"; nous avons souhaité l'élargir aux moins de 12 ans afin de permettre l'octroi de subventions aux mouvements de jeunesse », explique Bernard Fauville, président de la CCMCJ et président du groupe de travail. Le groupe a aussi demandé une traduction de la circulaire sous forme de cahier pédagogique pour que les animateurs puissent mieux se l'approprier. « Nous souhaitons également la création d'un comité de suivi des affectations budgétaires, poursuit Bernard Fauville, ainsi que le retrait du Bij car ce programme sera obsolète à la fin de l'année. »

Ces remarques de même qu'une douzaine d'autres ont été transmises au cabinet de la ministre de la Jeunesse, Fadila Laanan, où elles doivent encore être examinées.

1. Service de la jeunesse de la CFWB, tél.: 02 413 29 39 - fax: 02 413 40 39 - courriel: viviane.debourg@cfwb.be - site: www.cfwb.be/jeunesse.

2. CJEF, bd Léopold II 44 à 1080 Bruxelles - tél.: 02 413 29 30 - fax: 02 413 29 31 - courriel: conseil.jeunesse@cfwb.be - site: www.cjef.be.

3. Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, place Surlet de Chokier 15-17 à 1000 Bruxelles - tél.: 02 213 17 00 - fax: 02 213 17 09 - site: www.laanan.cfwb.be.

La loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires verra enfin ses dernières dispositions entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Pour rappel, l'essentiel de ce texte est déjà d'application depuis le 1^{er} août 2006 mais il manquait certains arrêtés royaux d'application pour que certaines règles spécifiques puissent s'appliquer, ce qui avait conduit le législateur à en reporter l'entrée en vigueur. Ces règles concernent d'une part la responsabilité des travailleurs volontaires, c'est-à-dire les bénévoles, et d'autre part l'obligation d'assurance qui pèsera sur les organisations qui emploient des bénévoles. En fait, la loi prévoit une obligation d'assurance à l'égard de deux types de structures : les asbl (associations sans but lucratif) et les associations de fait qui emploient au moins une personne sous contrat de travail. En ce qui concerne la responsabilité, le bénévole ne sera plus responsable, sauf en cas de faute lourde ou de faute légère habituelle. En cas de faute légère occasionnelle, c'est donc l'organisation qui l'emploie qui devra assumer la responsabilité du dommage. D'où l'obligation d'assurance, corollaire indispensable de cette responsabilité.

Ph.G.

- Le Délégué général aux droits de l'Enfant détaille la fréquentation 2005 du centre.
- Six motifs, au moins, de s'interroger sur la pertinence du centre pour délinquants.

Comme chaque année, le délégué général aux droits de l'Enfant, Claude Lelièvre, présente son rapport annuel en Commission Aide à la Jeunesse du Parlement de la Communauté française, mardi. Il en a profité pour le compléter d'une série de statistiques qui n'étaient pas en sa possession au moment de rendre son rapport en novembre dernier.

Ses constats portent sur les admissions au centre fermé d'Everberg, où 266 mineurs ont fait l'objet d'une prise en charge en 2005.

Créé en février 2002 sous l'impulsion du Premier ministre, Guy Verhofstadt (VLD), ce centre devait constituer une réponse à la délinquance des jeunes. Il accueille des garçons mineurs de plus de 14 ans ayant commis une infraction grave qui, s'ils avaient été majeurs, leur aurait valu de 5 à 10 ans de prison. Les délinquants y sont envoyés par les juges de la jeunesse pour une période de maximum 2 mois et 5 jours, après avoir vérifié qu'il n'y ait pas d'autres places disponibles dans les sections fermées des Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Où est le problème ? La note détaillée par le délégué général aux Droits de l'Enfant peut se résumer en six éléments interpellants.



■ Everberg est plein tout le temps, pour des durées d'enfermement de plus en plus longues et qui se soldent le plus souvent par un simple retour à la maison.

Le nombre de dossiers. "La moyenne du nombre d'entrées par mois est de 23,35", lit-on. "C'est donc plein tout le temps, puisque la Communauté française dispose de 26 places (les 24 siennes et les deux destinées à la Communauté germanophone). En outre, "il y a eu quatre fois

plus de refus en 2005 qu'en 2004 (113 pour 28), ce qui signifie que les autorités judiciaires n'ont pas encore assez de places."

Le motif du placement. "Toujours selon le délégué, 80 pour cent des jeunes enfermés à Everberg le sont pour des faits commis à l'encontre de biens. "Je per-

sais qu'Everberg concernerait essentiellement des faits de délinquance grave", s'étonne-t-il. **3 Sa durée.** Claude Lelièvre dénonce une "spectaculaire" augmentation de la durée d'enfermement, avec 32,109 jours. Une augmentation régulière depuis plusieurs années.

4 L'après-"séjour". Après leur enfermement, 56 pc des jeunes enfermés dans le centre fédéral sont renvoyés dans leurs familles, "avec le risque de récidive que l'on peut imaginer", dénonce le Délégué qui affirme que "deux jeunes sur dix sont même renvoyés chez eux faute de place dans le système".

5 La localisation des dossiers. Le rapport constate que si, en 2004, les quatre grands arrondissements judiciaires (Bruxelles, Liège, Charleroi, Mons) représentaient à eux seuls plus de 80 pc des placements à Everberg, "une évolution est intervenue".

Bruxelles reste de loin le premier arrondissement de placements avec 51,5 pc des dossiers et Charleroi reste stable (nombre identique en 2004 et en 2005), mais le nombre de jeunes placés par Liège est divisé par deux tandis qu'il y en a presque deux fois plus à Nivelles, qui devient ainsi le troisième arrondissement de placement, après Bruxelles et Charleroi. "Il y a un magistrat particulièrement dynamique à Liège...", commente Claude Lelièvre.

6 L'origine de la population enfermée. C'est une population fragilisée, en décrochage scolaire, fréquentant les établissements CEFA ou l'enseignement professionnel, précise encore la note.

Monique Baus

Bernard De Vos

Directeur de SOS Jeunes-Quartier libre ASBL, vice-président du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse

Ainsi les Wallons méconnaissent les Flamands; et vice versa. La nouvelle semble étonner et crée l'émoi. Dans le fil des analyses qui décryptent l'émision controversée de la RTBF, plusieurs commentateurs en viennent à reconnaître, qu'à force de faire de l'information de proximité, qu'à force de n'intéresser les gens qu'à ce qui les concerne directement, tout ce qui dépasse ce petit bout de loggia devient insignifiant et sans intérêt. Un journaliste, à propos de l'identité bruxelloise, relevait ainsi qu'il y reste bien peu de « bien commun » entre un citoyen molenbeekois et un autre résidant à Schaerbeek ou, moins encore, à Woluwe-Saint-Lambert.

En matière de jeunesse, il y a longtemps que nous dinonçons une situation analogue: dès l'aube des années 90, au lendemain de ce qui est passé dans l'histoire sous le label « émeutes de Fo-rest », les politiques en matière de jeunesse n'ont eu de cesse de développer des initiatives d'extrême proximité. Officiellement dédiée aux Communautés, la gestion des questions de jeunesse est décon-

les grands centres commerciaux... Certains s'inquiètent que ces rencontres fugaces deviennent de plus en plus agressives et violentes. D'autres s'indignent, à raison, d'entendre que certains projettent d'aller « casser du scout » quand d'autres s'apprêtent à « faire la fête aux beurs »...

Pour les jeunes les plus démunis, cette rélegation dans des « quartiers sensibles », dans des « zones à problèmes », conforte un sentiment d'humiliation et de non-appartenance toujours latent. Pourquoi attendre dès lors qu'ils s'intéressent et respectent des institutions qui dépassent celles qui régissent l'entité territoriale réduite dans laquelle on les cantonne et les maintient sous assistance permanente? Comment ne pas craindre que cette insistance maisaine à agir prioritairement sur les « quartiers » n'encourage la dissolution du sentiment d'appartenance à une société globale?

À l'échelle du monde, Bruxelles est un grand village. Un village qui vante, bien au-delà de ses frontières, son beau multiculturalisme. Mais un village qui souffre cruellement d'un manque sévère d'uni-

versalisme et d'interculturalisme: à chacun son quartier, sa culture. À chacun sa communauté! Dire « un jeune Bruxellois » ne signifie plus rien, tant les disparités vécues par les uns et les autres sont criantes. Il n'y a plus à Bruxelles de projet pour les jeunes Bruxellois. Pas plus qu'il n'existe encore un projet pour les jeunes en Communauté française. Ne reste plus, face au foisonnement de petites initiatives locales, qu'un projet fédéral inqui-

Dire « un jeune Bruxellois » ne signifie plus rien, tant les disparités vécues par les uns et les autres sont criantes

tant: durcissement de la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse, création de centres fermés pour mineurs, renforcement de la répression à l'égard des jeunes délinquants...

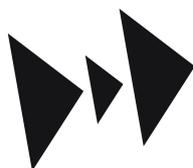
La réflexion que nous impose le faux JT dépasse largement le cadre communautaire. Elle nous invite à repenser en profondeur la manière dont nous entendons chercher des solutions aux nombreuses questions de société qui nous tenaillent et dont l'avenir de

la jeunesse n'est pas la moindre. La jeunesse mérite plus que les simplifications classiques. Non, les jeunes ne sont, pas plus que d'autres, vecteurs d'insécurité! Non, il n'y a pas de « bons » ni de « mauvais » jeunes: il y a des jeunes! Des jeunes dont les parcours individuels sont fortement influencés par les conditions morales et matérielles dans lesquelles ils sont éduqués et instruits.

C'est donc bien là qu'est le véritable défi: assurer à toutes et à tous les mêmes conditions d'enseignement, d'instruction, d'éducation et de participation citoyenne. Cette exigence s'assortit mal des ambitions affichées par les politiques de proximité. Et cessons de rêver: il n'y a pas lieu de croire que ces enfants et ces ados que tout sépare, se découvriront soudain des affinités ignorées!

Encourager les dynamiques de proximité sociale, refuser la dualisation de l'enseignement, soutenir les efforts d'ouverture des mouvements et des organisations de jeunes sont, parmi d'autres, des objectifs prioritaires d'un énorme chantier qu'il est urgent d'entreprendre: définir une ambition édu-

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS



- Appel aux OJ ! 34
- J/CSC : Jobistes et étudiants : voici un site qui répond à vos questions 34
- JEC : Le Forum 2007 : un nouveau temps riche en échanges, en perspective 34
- Nouvelles des GCB : 35
 - Zoom 100 sur les unités 35
 - Exposition : 100 ans de scoutisme 35
 - Rassemblement « objectif lune » 35
 - 80 000 scouts et guides dans Bruxelles 35
- Revue de presse : 36
 - Volontariat E&A : à l'écoute de l'autre 38
 - GRATTE : valides et handicapés d'égal à égal 39
 - GRATTE a 20 ans 39
 - Mouvements généraux - charte scouts : après les camps d'été, l'évaluation 40

APPEL AUX DJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à coeur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante :

correspondance@cj.be

**J/CSC :
JOBISTES ET ÉTUDIANTS :
VOICI UN SITE QUI RÉPOND
CONCRÈTEMENT À VOS
QUESTIONS**

Travailler pour arrondir ses fins de mois ou pour financer ses études, quoi de plus normal pour un étudiant ? Cependant, les règles qui s'appliquent au travail étudiant sont souvent très complexes et il est difficile de s'y retrouver ! Quel salaire l'étudiant peut-il gagner ? Combien de temps un étudiant peut-il travailler ? Quelles sont les conséquences sur ses allocations familiales ? Doit-il payer des impôts ? Que se passe-t-il s'il tombe malade ? Comment trouver un job... ?

Autant de questions auxquelles il n'est pas évident de répondre ! C'est pourquoi les Jeunes CSC ont créé un site Internet qui répond de manière claire et concrète aux nombreuses questions qui se posent pour un job d'étudiant. Ce site est à la fois une mine d'informations régulièrement mise à jour et il permet également de poser directement des questions aux permanents de sa région.

Rendez-vous donc sur www.jobetudiant.be !

JEC : LE FORUM 2007: UN NOUVEAU TEMPS RICHE EN ÉCHANGES EN PERSPECTIVE

La prochaine édition de notre forum inter écoles aura lieu le mercredi 7 février 2007 à la Maison du travail à Namur. Une nouvelle opportunité, pour ceux qui sont intéressés par la participation démocratique des élèves au sein de l'école secondaire, de découvrir ce qui se fait dans d'autres établissements, d'aller à la rencontre de personnes confrontées à d'autres réalités, de vivre un échange réciproque d'expérience en matière de citoyenneté active, responsable et solidaire.

En effet, depuis presque quinze ans maintenant, les forums organisés par la JEC ont pour objectif de favoriser la rencontre et l'échange entre délégués d'élèves, adultes ressource(s)... afin de les aider à consolider, modifier, voire transformer le regard qu'ils portent sur la participation des élèves dans leur école. Ils ont également pour objectif de créer des liens entre les écoles afin de permettre une continuité des échanges après l'événement.

Cette année, le forum commencera par une activité ludique qui aura pour but de permettre à chacun de faire le point, d'une part sur sa « pratique » personnelle en tant que délégué de classe et, d'autre part, sur le fonctionnement de son école en ce qui concerne le conseil des élèves.

Après un repas de midi convivial, les participants auront l'occasion, à travers différents ateliers, de présenter et partager les ressources et les manques de leur école. Un atelier blog est également prévu.

Si vous souhaitez participer au forum de la JEC, il vous suffit d'appeler le 02/218.05.59 au plus vite car le nombre de places est limité! Les frais d'inscription s'élèvent à **30 euros par école** et, pour rappel, la participation est gratuite pour les écoles dont nous formons les délégués d'élèves cette année. Les sandwiches et boissons sont offerts par la JEC!

Par ailleurs, si vous voulez vous faire une idée plus précise du programme de la journée et/ou si vous souhaitez en savoir plus sur les éditions précédentes, les thèmes abordés, les commentaires des délégués et des adultes ressource(s) qui y ont participé, n'hésitez pas à nous contacter par mail à info.bxl@jeuneetcitoyen.be ou par téléphone au 02.218.05.59 ou à aller faire un tour sur notre site www.jeuneetcitoyen.be à la rubrique Forum.

NOUVELLES DES GCB**Zoom100 sur les unités**

La semaine du 10 au 19 novembre 2006 a été très riche en événements pour les fédérations scouts et guides à travers le pays. En effet, chaque unité locale était invitée à faire un «zoom» pour se faire voir ! Des centaines de projets, tant en Wallonie qu'en Flandres, ont attiré l'attention des passants, des voisins, des parents et des médias à cette occasion. Des retrouvailles d'anciens au camp construit sur la place du village, en passant par la construction d'un géant aux traits de Baden-Powell sans oublier les innombrables lâchés de ballons ou photos aériennes, c'est toute la Belgique qui a ainsi pu lancer en fanfare les festivités du centenaire du scoutisme !

Exposition : 100 ans de scoutisme

Dans le cadre de l'année du centenaire du scoutisme, les 5 associations guides et scoutesses de Belgique vous invitent à retracer 100 ans d'histoire du scoutisme à travers notre pays lors d'une exposition interactive. L'exposition «100 ans de scoutisme» se tiendra du 23 au 25 février au Botanique à Bruxelles. L'entrée est gratuite !

Venez partager la belle aventure du scoutisme et découvrir le scoutisme à travers le siècle qui s'achève : les uniformes, les jeux, les camps, des témoignages d'anciens scouts et d'anciennes guides...

Rassemblement «objectif lune»

Le 21 janvier, les Guides convient les membres de staff d'unité (responsables adultes actifs au sein d'une unité locale) à leur rassemblement annuel. Des thèmes propres à la gestion d'une unité locale seront discutés sous forme d'ateliers : le soutien aux animateurs pour la préparation du camp, l'accessibilité de tous aux activités proposées par les groupes, la rencontre avec les partenaires communaux, et enfin le respect du règlement d'ordre intérieur.

Si le thème «objectif lune» a été choisi, c'est pour encourager ces acteurs - clés du mouvement à aller toujours plus haut et à s'outiller pour la réussite de leurs projets !

80 000 scouts et guides dans Bruxelles !

Le 29 avril 2007, pas moins de 80 000 scouts et guides de toute la Belgique sont attendus à Bruxelles pour fêter ensemble les 100 ans de la création du scoutisme.

Les enfants et les jeunes envahiront la ville pendant une journée qui s'achèvera en apothéose par un spectacle grandiose mené par près de 600 figurants au stade roi Baudouin !

Des activités multiples seront vécues par tranche d'âge : les grands ados rempliront des missions «d'utilité publique» (peindre une fresque dans le métro, construire des jeux en woodcraft, lancer une chorale en pleine rue...), les jeunes ados réaliseront des défis lors d'un jeu de piste géant, les grands enfants aideront le farfadet à rétablir la paix dans sa forêt, tandis que les plus petits partiront à la recherche des plumes de couleurs pour rendre la terre plus joyeuse.

Le plaisir, la rencontre et la fête seront placés sous le signe de la paix, thème universel des scouts et guides du monde en 2007. Et tout ça sur l'air de la chanson du centenaire «One world, one promise».

Toutes les infos (et écouter la chanson)

sur www.scouting2007.be

MARTINE DE BOOSERÉ

■ Entrée il y a dix ans chez "Volontariat d'entraide et amitié", Martine De Booséré coordonne depuis quelque temps cette asbl, active dans les cliniques, les maisons de repos et les centres pour enfants, qui fonctionne avec 700 volontaires, dont 450 jeunes de moins de trente ans. Outre cette activité, l'asbl soutient financièrement des projets de solidarité en Belgique et à l'étranger.

Rencontre

Par PIERRE LOPPE

Il y a dix ans, Martine De Booséré, enseignante d'origine rochefortoise passée par l'éducation permanente, effectuait ses premières prestations volontaires – qu'on qualifiait de "bénévoles" à l'époque – au service gériatrie d'une clinique bruxelloise. L'expérience aidant, sa motivation n'a fait que croître. A quarante-sept ans, la voici coordinatrice de l'asbl "Volontariat d'entraide et d'amitié" (www.entraideetamitie.be) qui, comme son nom l'indique, propose les services d'une équipe et de centaines de volontaires, "de 7 à plus de 77 ans", à diverses institutions (maisons de repos, écoles de devoirs, crèches, hôpitaux, maisons maternelles, centres pour personnes handicapées, etc.) disséminées en Communauté française.

Fondée au début des années soixante par le père Charles Gielen, aumônier de Caritas, et par des responsables de Télé-Service, l'association a pris son autonomie en 1973. Reconnue comme "service de jeunesse" par la Communauté française en 1982, elle est devenue progressivement une asbl pluraliste. Elle encadre à ce jour quelque 700 volontaires dont 450 jeunes de moins de trente ans, qui œuvrent dans 140 institutions. "Au départ, nous avons surtout travaillé dans des hôpitaux et des maisons de repos et puis le cercle des institutions s'est élargi. Nous sommes ouverts à tous, nous proposons un volontariat d'écoute au service de la personne", explique Dominique De Booséré.

Le principe est simple : une institution fait appel à l'asbl lorsqu'elle en ressent le besoin et qu'elle n'est pas à même d'encadrer elle-même un réseau interne de volontaires. Ces derniers offrent leurs services sur le terrain après

avoir pris part à de courtes mais indispensables séances de formation. Qui dit "volontariat d'écoute" signifie que les intéressé(e)s n'ont pas pour vocation de repeindre des locaux ou d'effectuer des travaux ménagers. L'idée est d'engager le dialogue, quitte à rendre de petits services (faire un lit ou lire un conte), permettant d'aller vers l'autre.

"C'est partout la même chose", dit Martine De Booséré. "Le personnel des institutions est très souvent débordé et apprécie le petit plus que peuvent lui apporter les volontaires. Par souci d'efficacité, il faut que ceux-ci soient bien intégrés." D'où l'utilité de la formation de départ assurée par une psychothérapeute maison. "Chaque année, des centaines de nouveaux jeunes, qui répondent à l'appel des établissements scolaires et des mouvements de jeunesse, défilent ici. On leur demande un minimum de douze prestations de quatre heures et, bien sûr, de la rigueur."

Les sources de financement ? L'asbl est subsidiée par la Communauté française qui lui garantit un emploi à temps plein sur les six postes rémunérés et des remboursements de frais divers (l'idée d'un forfait, plus commode, est à l'étude); les institutions paient, "quand elles le peuvent", 8 € pour quatre heures de prestations; des dossiers sont introduits lors d'appels d'offres d'entreprises (Cera, Fortis Foundation, Fondation Roi Baudouin, etc); les dons sont rares vu que la déductibilité fiscale n'a pas (encore ?) été accordée à l'asbl.

Il est à noter que les sommes payées par les institutions sont aussitôt reversées dans des projets sociaux et humanitaires soutenus par les volontaires eux-mêmes (opération Thermos, collaboration avec Hydrojeunes, projets théâtre, chantiers au Bénin, au Vietnam et au Mexique, etc.). Tous les autres membres de l'asbl, comme les responsables régionaux, sont, eux-mêmes, volontaires.

Pour se faire connaître, l'asbl compte beaucoup sur le bouche à oreille, sur la presse et sur Internet (son site a été entièrement refait). Martine De Booséré, confiante, explique que cela a toujours bien fonctionné mais elle prévient : "Beaucoup de personnes veulent faire du volontariat sans toujours se rendre compte de la réalité. Nous sommes là pour leur permettre de se rendre utiles, de s'ouvrir au monde qui nous entoure..."

Avis aux personnes réceptives aux appels pressants de notre société et qui s'efforcent de résister aux assauts matérialistes du quotidien.



ARTHUR VAN DER VINKHET (D.F.)

Ses

états d'âme

■ **Etre à l'écoute de l'autre n'est pas nécessairement très facile...**

■ C'est vrai, cela s'apprend. Mais vous n'imaginez pas le nombre de patient(e)s qui attendent d'entrer en contact et de se confier... Si une personne âgée ne souhaite pas participer à la discussion comme cela se voit de temps à autre, le fait de s'asseoir à côté d'elle est déjà très important.

Il faut privilégier le dialogue intergénérationnel, car il a tout son sens. Je n'oublierai jamais les visages que j'ai connus il y a dix ans quand je travaillais en gériatrie. C'est très enrichissant au plan personnel, au moment présent et après. Quand on voit la montée des extrémismes, il est crucial d'entretenir un maximum de relations avec les autres.

■ **Est-il parfois difficile de recruter des volontaires ?**

■ Les propositions en provenance des mouvements et des particuliers sont abondantes. Les gens ne sont pas égoïstes comme on le dit parfois. Ils ont de moins en moins de temps, voilà tout. Ils ont aussi de plus en plus de mal à nouer les deux bouts. Cela dit, ce ne sont pas les personnes les plus aisées qui proposent leurs services, loin de là. Dans nos rangs, il y a pas mal de démunis, des réfugiés... L'idéalisme ne manque pas mais il faut parfois booster un peu les uns et les autres. Le volontariat, c'est un état d'esprit.

Son

opinion

Que pense Martine De Booseré de la nouvelle loi sur le volontariat entrée en vigueur cet été ? *"Elle est judicieuse. Les volontaires travaillent désormais dans un cadre bien réglementé. Je n'ai jamais été favorable au bénévolat sauvage (l'ancienne dénomination, Ndlr). L'action des volontaires est enfin reconnue et la problématique de l'assurance est prise en compte."*

Son

curriculum vitae

Martine De Booseré est née à **Rochefort en 1959**. Elle a décroché un régentat littéraire à la haute école liégeoise "Les Rivageois". Après quelques intérimis dans l'enseignement, elle a été *"l'une des 6 000 victimes"* des accords de **Val Duchesse**. Jusqu'en 1994, elle s'est consacrée à l'éducation permanente des adultes chez **Vie féminine**. Depuis lors, elle œuvre à l'asbl "Volontariat d'entraide et d'amitié". Martine De Booseré est mariée et mère de trois enfants (11, 18 et 20 ans).

Sa

motivation

"Partir à la découverte de l'autre est pour moi primordial. Je trouve que, même si la formulation "Volontariat d'entraide et amitié" est un peu cucu la praline et stéréotypée, la démarche de l'asbl est très actuelle. On est loin de la caricature de tout ce qui touche au caritatif. La problématique sociale et le manque cruel de logements pour handicapés, ce ne sont pas des inventions, je vous assure."

Son

message de Noël

"Quand arrivent les fêtes de fin d'année, on constate que les appels de volontaires augmentent. C'est l'occasion pour eux de sortir du cercle de la famille et des amis, d'effectuer un retour sur eux-mêmes et de réfléchir au sens de la vie. En ces moments particuliers, les volontaires, qui agissent sur le court terme, pallient plus que jamais les manques d'institutions habituées à la débrouille."

Pour ses 20 ans, l'ASBL Gratte s'est dotée d'une antenne namuroise.

Découverte d'un projet où valides et handicapés mentaux se rencontrent d'égal à égal.

L'ASBL Gratte porte le nom d'un village d'Ardenne où des Bruxellois avaient rêvé, dans les années 60, de créer un lieu où personnes handicapées et valides pourraient vivre ensemble des moments de vacances.

Une histoire qui durera près de 20 ans avant qu'une scission ne naisse entre village et esprit du projet. Qu'à cela ne tienne, en 1986, des irréductibles créent l'asbl Gratte. Très vite, celle-ci est reconnue comme organisation de jeunesse par la Communauté Française : elle cible, en effet, les 17 à 35 ans. L'esprit qui prévalait en France, avant la rupture, est maintenu : il s'agit de former des groupes comportant 2/3 de personnes valides et 1/3 de personnes présentant un handicap mental léger à modéré, afin de permettre à tous de vivre des moments de loisirs et de vacances, d'égal à égal. Autrement dit dans une relation où la personne valide n'a pas de projet thérapeutique ou pédagogique sur la personne handicapée. « C'est ce qui fait la différence avec un centre de jour ou une institution d'hébergement », explique Pierre Renauld, directeur de l'asbl Gratte.

Logique d'intégration

Fidèles à cette logique d'intégration des personnes handicapées, le responsable du groupe leur confie des responsabilités. « Animer un souper, une

soirée, la personne handicapée peut aussi le faire », souligne le directeur.

Cela ne signifie pas pour autant que la sécurité n'est pas de mise lors de ces rencontres : le responsable du séjour dispose d'une fiche médicale, et d'une fiche comportementale réalisée par les parents. Le but étant de pouvoir aider la personne quand elle est en difficulté. « Mon fils prend l'équilibre quand il est fatigué ; ma fille tombe vite amoureuse... » ; ces précisions permettront d'adopter une ligne de conduite pour que le séjour, tant des valides que des non-valides, se déroule le mieux possible.

« Sourire ; c'est la simple question - Qui a besoin d'aide ? Pour quoi ? - qui permet de mettre les choses en place. Et c'est là que l'on peut se rendre compte que les handicapés apportent aussi une aide



Deux tiers de personnes valides, un tiers de personnes handicapées dans une relation d'égal à égal : une photo qui illustre bien la philosophie de l'ASBL. En médaillon, Antoine Paridaens et Ombline Deboeck, de KAP Nord. 773254 - 355

« Mon appréhension est vite tombée »

ces premières expériences ?

« J'ai trouvé sensationnel de voir comment des personnes moins valides ont pu mettre une telle ambiance. Elles chantaient dans le car dès que nous sommes partis vers la salle d'escalade. Valides et moins valides, c'était un seul groupe uni. On était dans une relation où chacun apportait à l'autre, pas du tout dans une relation d'aider à aider, s'enthousiasme Ombline.

« C'était la première fois que j'étais en contact avec autant de personnes handicapées. J'avais une appréhension sur ce qu'il fallait leur dire ou pas. Cette appréhension est vite tombée : je me suis rendu compte qu'elles passaient outre de toutes les barrières. Et ce sont elles qui m'ont mis à l'aise », raconte Antoine.

R.F.

© KAP Nord, Ombline Deboeck : 0496/49 06 85

Un groupe soudé

Comment les deux organisateurs ont-ils vécu

aux personnes valides », ajoute le directeur.

Des formations aussi

Le cœur du projet porté par Gratte se situe durant les périodes de vacances, lors de séjours à l'étranger, d'activités d'une journée ou d'un week-end.

Toutefois, à côté des activités de loisirs, ce sont aussi des formations qui sont proposées aux membres de l'asbl Gratte : premiers secours de la Croix-Rouge, formations à l'écoute, en gestion de l'émotionnel, sur les types de handicaps...

Avec juste cette idée que pour améliorer sa relation à l'autre, on a envie de mieux le connaître. Tout comme on apprendrait une langue étrangère pour mieux communiquer avec la personne chez qui l'on aurait été hébergé à l'occasion d'un projet d'échange ; et avec qui l'on a envie de faire durer la relation.

Après Louvain-La-Neuve en 1996 et Liège en 2001, c'est une antenne Namur-Luxembourg de Gratte qui a été créée en 2006. L'asbl ayant signé une convention de partenariat avec le nouveau kot à projets des Pauculés universitaires Notre-Dame de la Paix. Au sein de KAP Nord, entre autres projets, des jeunes ont déjà mis sur pied des activités de rencontre entre étudiants et personnes handicapées.

« Grâce au titre ensemble développé par l'asbl, on peut dire que Gratte est à l'hinge des mouvements scouts, guides, du patro. On y fait de la marche, des randonnées, du vélo, des sports neutriques... comme si on parlait avec des amis : avec des contraintes de groupe et sur un chemin de croissance pour tous », résume le directeur.

Rosetta FLOCHON

© ASBL Gratte - Tél: 02/634 61 10
www.gratte.org

HANDICAP MENTAL

Gratte a 20 ans



Le vendredi 17 novembre, Gratte fête ses 20 ans en organisant une fête à Aqualibi. L'association, qui accueille Pascal Duquenne (l'acteur du "Huitième jour") parmi ses membres les plus actifs, milite pour favoriser les rencontres entre des jeunes valides (entre 17 et 35 ans) et d'autres atteints d'une déficience mentale légère ou modérée (trisomie 21, autisme, etc).

Lors de soirées à thèmes, de week-ends sportifs, de séjours en Croatie, Normandie ou encore en Auvergne, la présence dans les groupes d'un tiers d'handicapés mentaux pour deux tiers de valides apporte ce qu'il faut de surprises, joie de vivre, sens de la fête et bousculade des conventions. De façon étonnante, Gratte invite les jeunes à la simplicité dans une atmosphère où chacun peut se montrer tel qu'il est, et surtout où chacun, valides et handicapés, savoure ce bonheur de découvrir l'autre et ses différences. Une expérience unique, une relation franche s'établit, sans façade, à la fois simple et riche où les masques et les a priori n'ont plus leur place. Les participants y découvrent des personnes capables d'offrir et de recevoir un peu plus d'amour que d'ordinaire.

Des vacances, pas du bénévolat

Les activités proposées ne sont pas du bénévolat. Les valides ne sont pas là pour faire une bonne action en donnant un peu de leur temps aux handicapés mentaux. Chacun est avant tout en vacances et vient aux activités pour profiter pleinement de ce qui lui est proposé. Avec Gratte, tout le monde est là pour s'amuser. Il n'y ni accompagnants, ni accompagnés, mais uniquement des jeunes qui veulent apprendre à mieux se connaître. Évidemment, l'handicap mental suppose d'être attentif à certaines fragilités particulières. Les 20 ans d'expérience de Gratte ont montré que la proportion de deux valides pour un handicapé permet à tous de passer de bons moments ensemble sans que cela ne soit trop pesant.

De 18h30 à 2h du matin, tout l'espace d'Aqualibi (Wavre) est totalement réservé pour le Gratte. Les 17 € d'entrée comprennent l'accès aux piscines, le souper et la soirée dansante. Renseignements au 02/534.61.10 ou sur www.gratte.org

— Jean-Baptiste DE CLERFAYT

Mouvements généraux Charte scouts : après les camps d'été, l'évaluation

Sous la houlette du ministre wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction publique, Philippe Courard¹, la charte scout a été envoyée au début 2005 à l'ensemble des 262 communes wallonnes. Cette première mouture avait fait surgir la nécessité de désigner une personne relais dans les communes. Ce fut chose faite ces dernières vacances. Aujourd'hui, les partenaires évaluent le dispositif.

Dix entités pilotes² ont été sollicitées pour la phase de test et ce point vient de faire l'objet d'une évaluation entre les parties: Union des villes et des communes, mouvements de jeunesse, cabinet et communes. Parmi celles-ci, quatre seulement avaient fait le déplacement, une cinquième ayant communiqué ses remarques par écrit. Dans le rang des défailtantes, l'une fait remarquer que le courrier relatif à ce projet pilote est arrivé très tard (le 29 juin), trop tard pour rencontrer toutes ses attentes. « Le poste de personne relais existait déjà avant la charte, nous renseigne-t-on, mais ce qu'on nous demande aujourd'hui vient en plus: deux visites par camp ce n'est pas tenable car on en a soixante... Il aurait fallu engager. » Sans toutefois refuser la charte, une autre a rejeté ce statut de commune pilote, imposé sans concertation.

Virton a fait le déplacement. Même si l'on déplore de ce côté avoir eu vent de ce projet pilote par la presse avant que le courrier officiel du ministre leur parvienne, on estime également que cette charte est une bonne chose. « Elle amorce le dialogue et désamorce les problèmes avant qu'ils ne prennent trop d'ampleur », explique la personne relais.

Même son de cloche dans les mouvements de jeunesse: « La charte a le mérite de rapprocher les organisateurs de camps et les communes, souligne Jacky Quintart, le secrétaire fédéral des patros³. Elle apaise les tensions de manière préventive et elle sert à construire le dialogue. »

Mais, pratiquement, cela reste lourd à mettre en œuvre. « Nous ne sommes que deux mi-temps, nous n'avons pas pu passer deux fois partout comme demandé, ajoute l'employée communale de Virton. Nous ne disposons pas non plus de téléphones portables professionnels, j'ai donné mon numéro privé pour être joignable en dehors des heures de bureau. » C'est un travail qui prend du temps, donc des moyens, et toutes les communes n'en disposent pas. Ce fut souligné lors de la ren-

contre d'évaluation: des communes qui ont participé cette année réfléchissent à leur implication l'an prochain vu ces contraintes de faisabilité.

Pas de gros pépins

Chez les patros, les échos des groupes locaux sont plutôt positifs, mais rares. « Quelqu'un est passé durant les camps, cela a été apprécié mais cela n'a rien apporté », relate Jacky Quintart qui souhaite voir cette démarche se poursuivre et s'intensifier. « Le rôle de la personne relais est joué de façon différente selon les communes, tantôt empreint d'accompagnement, tantôt de répression et d'autoritarisme, poursuit-il. Il faudrait préciser cette tâche et l'uniformiser. »

Cette rencontre d'évaluation entre intervenants concernés a aussi été l'occasion de mettre à plat quelques problèmes de comportement récurrents comme des feux de camps jugés dangereux ou des jeux de nuit trop bruyants... « Bien sûr qu'avec 3.000 camps, il y a des débordements », concède Jacky Quintart, tout en regrettant que l'on relève davantage les problèmes que les apports pédagogiques pour quelque 300.000 jeunes. « C'est pour cela qu'il faut repréciser certaines choses, notamment cette question des feux », dit-il. Et les fédés ont un rôle important à jouer, comme le constate Benoît De Wale, l'administrateur délégué des Scouts⁴. « Les communes n'imaginaient pas vraiment notre rôle d'intermédiaire avec les animateurs locaux. Et ils ne sont pas loin de 20.000 en Belgique. »

D'ici à l'été prochain, on peut espérer du cabinet Courard un meilleur ajustement au calendrier des mouvements de jeunesse. La charte, une fois finalisée, diffusée, doit en effet encore être intégrée de part et d'autre et ce, si possible, avant le lancement des prochains camps.

1. Cabinet Courard, moulin de Meuse 4 à 5000 Beez - tél.: 081 23 47 11 - courriel: philippe.courard@gov.wallonie.be - site: www.courard.wallonie.be.

2. Chimay, Durbuy, Froidchapelle, Liernux, Paliseul, Trois-Ponts, Vielsalm, Viroinval, Virton et Wresse-sur-Semois.

3. Fédération nationale des Patros, rue de l'Hôpital 17 à 6060 Gilly - tél.: 071 28 69 50 - site: www.patros.be.

4. Les Scouts, rue de Dublin 21 à 1050 Bruxelles - tél.: 02 508 12 00 - courriel: lesscouts@lesscouts.be - site: www.lesscouts.be.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi dans le secteur non-marchand, la société multiculturelle, l'Eglise en société.

- Epinglés pour vous 42
- Jeunes et religion : des valeurs en mutation 43
- L'abonnement SNCB moins cher pour les étudiants 45
- Diminuer la fracture numérique 46
- Journée des droits de l'enfant 47
- Marketing : l'enfant pris en otage ? 48
- Mieux encadrer l'usage de caméras 49
- Union européenne : le projet Reach enfin sur les rails 50



EPINGLES POUR VOUS

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cjc.be ou correspondance@cjc.be.

IMAGINE DEMAIN LE MONDE

Dans son édition de novembre-décembre 2006, le bimestriel traitant de l'écologie, des rapports Nord-Sud et de la société, consacre tout un dossier à la **téléphonie mobile** et interroge **ses enjeux sanitaires**. Nous savons peu de choses concernant l'impact du GSM et des antennes-relais sur notre santé. Les positions rassurantes de l'Organisation mondiale de la santé sont contestées par de nombreux experts et ONG...

L'édition de janvier-février 2007 aborde un autre thème d'une importance capitale pour l'avenir de notre planète, **l'indispensable mobilisation face au réchauffement climatique**.

CONTRASTES

Le bimestriel des Equipes populaires (n°116, septembre octobre 2006) est consacré à la **question sécuritaire** : d'où vient le sentiment d'insécurité ? Pourquoi le sentiment d'insécurité fait-il le lit de l'extrême droite ? Les médias, source de violence et d'insécurité ? Allons-nous d'un Etat social vers un Etat pénal ?

HUMANISME & SOLIDARITÉ

Le trimestriel de la Démocratie Chrétienne de Wallonie et de Bruxelles, paru au mois de décembre, revient sur les **élections communales** du mois d'octobre pour parler des **électeurs et des élus issus de l'immigration**. En effet, pour la toute première fois dans l'histoire de notre pays, des ressortissants de pays étrangers hors Union européenne, séjournant régulièrement dans notre pays depuis 5 ans, pouvaient participer aux élections. Par ailleurs, la tendance, frémissante aux élections communales de 2000, a été confirmée : les listes électorales reflétaient plus correctement la diversité de la population belge.

LOUVAIN

Le bimestriel n° 166 de l'Université Catholique de Louvain aborde le thème : **« privé/public : où est la frontière »**. Tout désormais semble public, à l'image des internautes qui s'exhibent par l'intermédiaire de webcams. Effet de mode ou changement profond de nos rapports sociaux ? C'est ce que le dossier tente d'explorer.

EVANGILE ET JUSTICE

Le trimestriel n°79 du centre Avec, Centre de recherche, de formation et d'initiatives sociales, consacre son dossier à **« Lutter contre le racisme »**. Passant au crible la législation contre le racisme et son application par les tribunaux, le dossier en relève les limites et trace plusieurs pistes pour lutter contre la discrimination dans le domaine de l'emploi.

LA REVUE NOUVELLE

Le dossier de l'édition du mois de décembre 2006 est consacré à la **sécurité sociale**.

LA LETTRE

Le trimestriel n° 57 de la Commission Justice et Paix intitule son dossier outil : **Eduquer la violence**. Si la violence est bien un mal à combattre, l'enjeu de ce combat n'est pas de la supprimer. Eduquer la violence, c'est permettre une prise de conscience de la situation de violence, pouvoir réagir face à elle et développer la capacité à gérer les conflits de manière constructive et positive. Eduquer la violence, c'est permettre le développement d'une culture de paix et de relations non violentes entre les humains.

LE LIGUEUR

A la une du Ligueur n° 48 du 20 décembre 2006 : **Dieu(x), modes d'emploi : et les jeunes dans tout ça ?** Quelle place Dieu a-t-il dans la vie des adolescents ? A titre de mise en bouche de ce dossier de huit pages, voyez l'article repris dans la revue de presse qui suit.



Les jeunes ne croient-ils plus en rien? Tout comme la société, les comportements religieux des jeunes évoluent. Si moins de jeunes semblent être attachés à une religion, ceux qui le sont l'ont prouvé de maturité et de réflexion, plus que par le passé. Entretien avec Olivier Servais, professeur de l'unité d'anthropologie et de sociologie de l'UCL.

> Anne-Dominique Rousseau

30% des jeunes âgés de 15 à 25 ans déclarent qu'ils prient souvent, et 30 % qu'ils ne prient jamais. Ces chiffres peuvent étonner, dans un sens comme dans l'autre. Il convient néanmoins de les nuancer: "Qu'y a-t-il derrière les mots?", s'interroge Olivier Servais. Le mot "prière" peut représenter pour eux aussi bien la méditation, la réflexion, une certaine façon de philosopher... C'est pour cela qu'il est important, lorsqu'on fait des enquêtes sur ce genre de sujet, de prendre le temps de discuter vraiment avec les jeunes interrogés. Et de se méfier des enquêtes lapidaires, par téléphone ou mail, qui ne permettent pas de cerner les réalités dont les jeunes parlent, car ces réalités ne correspondent pas forcément à ce que les adultes mettent derrière les mêmes mots. Ces précautions prises, le constat reste: 30 % des jeunes francophones se disent croyants. Et ces 30% semblent l'être de façon solide, en meilleure connaissance de cause que les générations les précédant, notamment parce qu'ils travaillent par eux-mêmes à consolider leurs croyances. La question spirituelle n'est donc pas enterrée chez les jeunes, loin s'en faut. Et pourtant, on ne les retrouve pas dans les mêmes proportions dans les pratiques religieuses traditionnelles. Où et comment vivent-ils leur foi, leurs fois faudrait-il dire?



Où sont les jeunes croyants? Pas sur les bancs de l'église, pas plus que dans les mosquées et les synagogues. Ce qui ne signifie pas qu'ils soient pour cela loin de toutes réflexions religieuses.

Individualisme

Pour comprendre, il faut d'abord se pencher sur les valeurs qui animent cette tranche d'âge. Et, premier constat, ces valeurs subissent actuellement une mutation globale. "Si, par exemple, on prend la valeur de l'engagement bénévole, important dans notre société fortement construite sur l'associatif, poursuit Olivier Servais, on constate ⁽¹⁾ non seulement que la tranche des 18-33 ans est la moins investie (28% contre 51% pour les 50-65 ans), mais encore que les motivations de ces engagements ont considérablement changé. Alors qu'il y a vingt ans, on s'engageait pour changer la société ou par utopie, qu'elle soit religieuse ou philosophique, aujourd'hui, les jeunes mettent en avant leurs convictions et leur satisfaction personnelles ainsi que le bien de la personne aidée. On ne fait plus du scoutisme parce qu'on croit aux valeurs véhiculées par ce mouvement, mais bien pour proposer des activités à des enfants qui en retireront du bien-être, et pour se

sentir utile à travers ce bien-être". La recherche de sens se fait au niveau personnel et non plus institutionnel. Ce recentrage sur l'individu est en partie la résultante de la transformation du rapport à l'espace et au temps: les progrès technologiques, l'industrialisation d'abord, puis plus récemment la voiture individuelle, le téléphone portable et Internet, ont fait basculer la société sédentaire et rurale vers une société urbaine et mobile. Tout circule aujourd'hui: les personnes, bien sûr, mais aussi les idées, l'information et les convictions. "On voit ainsi se développer radicalement un nouveau mode d'élaboration du sens, non plus principalement par la transmission d'une éducation collective (famille, école ou église), mais par l'élaboration individuelle, sur fond de discussion et d'information. Ce processus, que les sociologues et les anthropologues qualifient de bricolage, caractérise en partie la transmission religieuse en haute modernité, c'est-à-dire dans une société où la référence absolue en matière de conviction est l'individu, et ce dans un contexte de pluralisme philosophico-religieux généralisé ⁽²⁾". Pour Olivier Servais, les talk-shows télévisés et l'accès à l'enseignement supérieur d'un plus grand nombre de jeunes, entre autres raisons, ont rendu plus accessible le développement d'idées complexes.



La synagogue de Liège.

Une spiritualité par l'expérience

Dans cette élaboration personnelle, la relation est devenue une notion capitale. C'est un critère d'articulation majeur de la recherche de sens face aux instabilités de l'univers de la famille et du travail. Les relations interpersonnelles sont très investies; la qualité de la relation, sa sincérité, son authenticité sont recherchées avant tout. En lieu et place des membres de la famille traditionnelle, émerge la figure du "proche", celui à qui se confier ou avec qui retrouver de la solidarité, celui avec qui vivre des expériences. Les expériences, des temps forts situés en dehors du quotidien, en communauté ou autour d'un maître à penser, ne se vivent pas dans la répétition ni dans la durée. Ce sera une retraite, une session, un voyage, un pèlerinage... A noter que ces expériences ont un coût financier, ce qui explique qu'on y retrouve plus majoritairement des jeunes de la classe moyenne. Le "témoin", celui qui peut se prévaloir d'une expérience et la dire, devient un personnage incontournable. Ce sont par exemple, pour les jeunes catholiques, l'abbé Guy Gilbert, prêtre parmi les loubarbs de Paris, ou encore Jean Vanier, fondateur de l'Arche (lieux de vie pour personnes valides et handicapées); pour de jeunes musulmans, les Frères musulmans, récemment en conférence à Bruxelles; pour les bouddhistes, la per-

sonne du Dalai-Lama, venu inaugurer le temple de Tihange.

Cette place prépondérante de l'individu a d'autres conséquences, qui s'expriment notamment en termes de tolérance et d'ouverture. Puisque c'est à chacun d'assumer ses convictions religieuses, de rechercher ce qui l'épanouit le plus, le regard sur l'expérience de l'autre va être très tolérant, même vis-à-vis d'attitudes extrêmes. De même, un grand relativisme s'installe: tout se vaut quand la personne qui l'expérimente le vit à fond. Cette largesse d'esprit vaut même pour les institutions: les jeunes ont un jugement moins sévère sur elles que leurs aînés directs. "Chacun y prend ce qui lui semble bon, l'institution est une ressource mobilisable parmi d'autres." Une fois "utilisée", l'institution n'est pas forcément ré-investie de façon régulière, la notion de régularité et de fidélité est une revendication pas avec celle que défend l'institution. C'est d'ailleurs là que le bât blesse souvent entre adultes et jeunes: car si ceux-ci participent à des événements comme les JMJ (voir en page 5) ou des grands rassemblements, ils ne veulent pas reprendre une position régulière dans les structures religieuses. Les jeunes ont d'ailleurs une revendication forte contre toute forme d'inégalité, et la hiérarchie est souvent vécue comme telle. "Ce qui les gêne le plus, c'est quand ils ne peuvent pas prendre leur place, note encore Olivier Servais. Ils n'attendent pas des célébrants ni de la connaissance théorique, ni des codes de conduite, mais plutôt d'être un animateur, ou mieux, un

Comment mesurer la pratique religieuse?

La baisse d'intensité n'est pas un déclin des pratiques religieuses, mais un déclin des modalités traditionnelles et institutionnelles du croire. Et de fait, la notion même de régularité n'a pour ainsi dire plus de pertinence sociologique chez les jeunes générations. (...) Il y a manifestement disjonction entre les définitions sociologique et ecclésiale de la régularité. La réalité sociale de cette évolution est caractéristique d'un véritable changement de paradigme temporel⁽¹⁾. On peut dès lors se poser la question de la représentativité des mesures réalisées sur base des pratiques en institution, comme le fait par exemple l'Eglise catholique, qui, outre le comptage des sacrements de baptême, mariage et enterrements, recense traditionnellement ses pratiquants à la messe dominicale du troisième dimanche d'octobre. Mais d'autre part, les sociologues invitent à prendre avec prudence les enquêtes, en raison de la subtilité des notions de croyance et de pratique religieuse. Et en Belgique, il n'y a aucun lieu où le citoyen est invité officiellement à se définir religieusement, ce qui est le cas dans certains pays (Allemagne, Canada) où une partie des impôts finance les ministères des cultes au prorata des membres ou sympathisants déclarés de chaque culte.

(1) Olivier Servais, article cité.

témoin, un maître à penser. On est loin de la rigueur et de l'obéissance (apparente du moins) des générations précédentes."

Sur le Net, la guerre des religions bat son plein

Pensez-vous que les religions sont à l'origine des guerres? est, semble-t-il, un sujet de forum assez prisé sur le net, pour les ados (et les pseudo-ados). Hors des sites propres à chaque religion, où les sujets sont nettement moins polémiques, on trouve ce genre de question sur des sites plus neutres, ciblés "ados". Méfiance néanmoins avant d'y envoyer vos jeunes pour qu'ils se lassent une opinion dans un contexte pluraliste. Outre que le fait de poser la question sous cette forme induit déjà de n'envisager les religions que sous un angle négatif (et contestable, il va de soi): visiblement, certains de ces débats sont noyautés par des jeunes ou des adultes qui ont une idée derrière la tête. Quand on analyse de plus près les commentaires et les liens proposés par certains intervenants, leurs caractères subtilement racistes, islamophobes, antisémites ou antichrétiens (tout le monde en prend pour son grade), apparaissent, malgré la présence supposée d'un modérateur. Les débats ayant pour sujet "Dieu existe-t-il?" ou équivalent sont eux, plus calmes, et si la question de la violence et du fanatisme y est envisagée, c'est de façon plus nuancée, l'ensemble des commentaires renvoyant un tableau proche de celui décrit par les enquêtes spécialisées.

"Les religions vous font-elles peur?" <http://blog.lesoir.be/vwarado/?p=17>; "Les religions, bien-tu!" <http://forum.ados.it/actu/actualites/110574-Dieu-existe-t-il-ou-non/>; "Dieu existe-t-il ou non?" <http://www.ednoz.org/forum/12360-dieu-existe-t-il-ou-non.html>; "Croyez-vous en Dieu?" (et autres sujets ayant trait aux religions et à la violence sur <http://forum.ados.it/actu/debats/croyez-vous-dieu-sujet-5943-1.htm>)

Une mutation, pas une crise

On n'observe pas du tout une crise du religieux chez les jeunes de 15 à 25 ans, conduit Olivier Servais, mais une mutation de leurs modèles religieux, en rupture avec le modèle antérieur. Mobilité dans le temps et l'espace, primauté à l'individu et à son expérience: comment s'adaptent-ils aux instances des différentes religions présentes sur notre sol, alors qu'actuellement, leurs efforts principaux semblent se concentrer sur une présence à travers la scolarité? ■

(1) Enquête Dimanche-La Libre Belgique-Université catholique de Louvain, réalisée en novembre 2005 auprès d'un échantillon de 650 individus en Wallonie et à Bruxelles.

(2) Olivier Servais, "Vers un religieux pluriel", article paru dans la revue *l'amen* n° 2-2006 "Quand des jeunes se réapproprient le christianisme".

► A partir de février 2007, les élèves et étudiants paieront 20 pc du tarif normal.

Bonne nouvelle pour les élèves et les étudiants qui se rendent à l'école ou à l'université en train.

Lundi soir, le secrétaire d'Etat aux entreprises publiques Bruno

Tuybens a annoncé qu'à partir du moins de février 2007, leur abonnement ne coûterait plus que 20 pc du tarif normal.

Journée d'étude

Bruno Tuybens a fait cette déclaration à l'occasion des journées d'étude de la SNCB portant sur la mobilité.

Actuellement, les élèves et étudiants payent encore 45 pc du

prix de l'abonnement.

Le gouvernement a retenu un budget de 13,1 millions pour financer cette mesure qui concerne un nombre important de voyageurs.

Ajustement possible

Bruno Tuybens a justifié le "cadeau" par la nécessité de contribuer à la lutte contre les émissions de CO² et évoqué le Proto-

cole de Kyoto.

"Il est important que les jeunes générations soient sensibilisées à l'utilisation du train, du tram et du bus de sorte que cela finisse par tomber sous le sens", a dit en substance Bruno Tuybens.

Les étudiants qui ont déjà renouvelé leur abonnement scolaire bénéficieront d'une compensation proportionnelle dès le mois de février. (Belga)

Un accès à internet pour tous

Un Belge sur quatre n'a pas accès à internet, selon la dernière étude de l'Institut national de statistique (INS). D'où l'appel à projets de Christian Dupont (PS), ministre de l'Intégration sociale et coordinateur du Plan national de lutte contre la fracture numérique, pour offrir un accès à internet gratuit.

Pratiquement, 260 « espaces publics numériques » vont donc se développer dès la fin 2006 dans des bibliothèques, des CPAS, ou dans des associations locales. Sur ces 260 espaces, 130 seront des nouveaux espaces, les autres étant des extensions d'espaces numériques existants.

Un budget de 630.000 euros va permettre d'acheter quelque 1.561 ordinateurs. Ces « espaces publics numériques » permettront à quiconque de se familiariser avec internet et les nouvelles technologies, et ce gratuitement.

« Internet n'est pas qu'un divertissement, affirme Christian Dupont. C'est aujourd'hui un ob-

jet essentiel. » D'autant plus quand l'on sait que la fracture numérique s'ajoute souvent à la fracture sociale. « Les personnes en marge de la société de l'information sont souvent dans la précarité, des personnes âgées ou à la recherche d'un emploi. »

Un accompagnement est aussi prévu. Par du personnel de bibliothèque ou des assistants sociaux, puisque le projet se base sur des structures déjà mises en place.

La maison d'accueil des Petits Riens va devenir l'un de ces espaces publics numériques. « Nos cellules emploi et logement ont déjà des ordinateurs avec connexion à internet, explique Tiago Arêas Jadoul, directeur de la maison d'accueil. Il y a aussi la

salle informatique de la maison d'accueil, qui est ouverte 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sur demande. Mais maintenant, nous pourrions avoir des ordinateurs neufs. »

Des travailleurs sociaux seront là pour aider les personnes dans leurs recherches classiques, comme la recherche d'un emploi ou d'un logement, mais aussi, tout simplement, pour les aider à « vivre avec leur temps ».

Pouvoir disposer d'un ordinateur a d'ailleurs permis à Frédéric, demandeur d'emploi, de trouver une formation... en informatique justement. « C'est très pratique, notamment pour tout ce qui est administratif, dit-il. Et cela m'a aussi permis d'entretenir mes connaissances. » ■ S. G. (st.)

Les ravages de l'éclatement familial

- ▶ Le délégué général a remis son rapport 2005-2006 aux autorités.
- ▶ Ses services sont de plus en plus interpellés. Surtout pour des cas de violence familiale.

Pour cette quinzième année d'exercice, il faut relever une augmentation significative du nombre global de dossiers", constate Claude Lelièvre. Comme chaque année, le délégué général aux droits de l'enfant a rendu son rapport à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. "2005-2006, une année sombre", a-t-il commenté en référence notamment aux disparitions de Stacy, Nathalie et Joe.

Selon lui, la médiatisation de ces drames n'est d'ailleurs pas étrangère à l'explosion du nombre d'interpellations de ses services. En un an, ils sont passés de 1 287 à 1 679 dossiers, soit 30 pc de plus.

"Au niveau des problématiques rencontrées, deux grands domaines se détachent comme d'habitude : les situations relatives à la maltraitance des enfants dans lesquelles j'inclus les enlèvements parentaux (715 situations, soit 35,3 pc des dossiers), et les séparations et divorces des parents (571 situations, soit 28,1 pc des cas). Les problèmes liés à l'éclatement des familles restent majeurs." Suit la problématique du placement de l'enfant (233 cas, soit 11,5 pc des cas), à laquelle il faut encore ajouter "des problèmes plus généraux qui, sans se rapporter à tel enfant nommé cité, posent question : l'enfermement des mineurs en situation illégale, la place d'Everberg dans le système de la protection de la jeunesse, et le manque de possibilités de prise en charge dans l'urgence dans le secteur de l'Aide à la jeunesse."



■ Deux cents enfants ont chanté la "Fleur magique" dans le centre de Bruxelles.

Malaise à l'Aide à la jeunesse

La place grandissante des démarches de médiation semble encourageante. Seulement, dans les faits, même un médiateur peut se retrouver face à un mur. "Les médiations impliquent de plus en plus souvent les autorités administratives et judiciaires concernées par l'application d'une mesure", rapporte Claude Lelièvre. "A cet égard, il est parfois plus difficile de convaincre une autorité que les parties de ne pas se montrer obstinée. Parce qu'on touche à une instance qui possède le pouvoir?"

De façon assez préoccupante, les dossiers mettant en cause un service ou une autorité sont constants. Le secteur de l'Aide à la jeunesse, en particulier, connaît quelques problèmes. "Les magistrats réclament plus de moyens de la part de la Communauté française pour mieux s'occuper de la jeunesse délinquante; les particuliers, bénéficiaires de l'aide, dénoncent les lenteurs ou l'inadéquation des interventions; bref, le malaise s'amplifie."

Concernant, enfin, les différentes mesures et réglementations adoptées au cours de cet

ÉPINGLE

Les chiffres

Il y a six fois plus de divorces aujourd'hui qu'il y a quarante ans. L'accroissement en Belgique du nombre d'enfants vivant dans des familles monoparentales est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté. Deux enfants sur dix vivent dans un ménage qui s'en sort difficilement voire très difficilement au niveau financier. Autre fait inquiétant : le nombre d'enfants qui ne vivent qu'avec leur mère est en réelle explosion. Les statistiques montrent aussi que 25 pc des enfants de parents séparés perdent le contact avec celui qui n'a pas sa garde. (M.Bs)

exercice, le délégué épingle du bon et du moins bon. La nouvelle loi du 18 juillet 2006 tendant à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant l'inquiète par un de ses articles : celui qui autorise l'usage de la force vis-à-vis d'un enfant qui refuse d'exercer son droit à la relation avec l'un de ses parents. La loi relative à la protection de la jeunesse, la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et la réparation du dommage causé par ce fait a été adoptée. Elle entre progressivement en vigueur et la Communauté française y participera selon ses compétences. Le nouveau système de l'adoption a été fortement critiqué et d'éventuels manquements seront tenus à l'œil. Enfin, la commission nationale des droits de l'enfant réclamée depuis dix ans va enfin pouvoir voir le jour. Le texte ad hoc vient de paraître au Moniteur.

Monique Baus

Ces trois dernières semaines, de nombreux parents nous ont écrit. Ils avaient reçu une publicité bancaire un peu particulière. Ils se réjouissent de la réaction de la Ligue des familles.

» Emily Hoyos,
Directrice du Département Recherche,
Etude et Formation



"L'avenir de Joséphine se prépare dès aujourd'hui. En attendant, Joséphine découvrirait toutes les jolies choses que l'avenir lui réserve dans le petit livre pour enfants Kids for life".

Voilà comment se conclut le courrier joint au cadeau publicitaire très étonnant envoyé à grands frais par une banque-assurance à des centaines de familles il y a trois semaines. Ces jeunes parents ont en effet reçu un joli imagier, comme on les connaît bien dans les milieux éducatifs: ce sont ces petits livres cartonnés dont on se sert pour apprendre à l'enfant à nommer les objets qui l'entourent. Effet marquant de cette opération de marketing direct,

les images en question: caviar, limousine, yacht, champagne, golf, jet privé... On croit rêver.

La Ligue des familles se devait de réagir. Prévenue par l'un de ses membres le lendemain de la distribution de ce courrier, elle s'exprime dans la presse et écrit à la ministre de la Protection de la Consommation, Freya Vanden Bossche.

Où est le problème?

L'objet de notre courroux n'est pas le produit bancaire vanté par le courrier: se constituer un bas de laine pour les coups durs et les heureuses surprises de la vie, n'est-ce pas une préoccupation de nombreux parents? Nous ne sommes pas non plus particulièrement choqués par les annonces presses, parues d'ailleurs dans **Le Ligeur**: malgré ses couleurs enfantines, la publicité est clairement adressée aux parents; on compte sur leur esprit critique et leur discernement pour en faire un usage adéquat, comme ils le font d'ailleurs avec toutes les publicités qui paraissent dans notre hebdomadaire.

Ce qui est par contre beaucoup moins acceptable, c'est l'opération de marketing direct, l'envoi de ce cadeau, directement destiné aux très jeunes enfants. Ça ne fait plus aucun doute, pour les concepteurs de campagnes publicitaires: l'enfant est un appât, une porte d'entrée commerciale dans les familles, qu'ils empruntent à loisir pour atteindre

les adultes. Tous les jours, les parents sont confrontés à ce type d'assauts publicitaires. Mais cette campagne va plus loin. Non seulement, elle instrumentalise les plus vulnérables d'entre nous, mais surtout, elle s'infiltré grossièrement dans l'éducation et les valeurs familiales. Comme si la réussite que nous souhaitons à nos bambins se fondait uniquement dans une vision consumériste et individualiste du bonheur. La porte-parole de la banque dont question aura beau préciser que c'était un clin d'œil, à lire au second degré; visiblement, nous n'avons pas le même sens de l'humour.

A tous les responsables d'organismes financiers, ou d'autres sociétés commerciales d'ailleurs, la Ligue des familles voudrait rappeler qu'ils ont acquis, au fil du temps, la place qu'ils espéraient dans les foyers: ils sont devenus des acteurs incontournables de la vie quotidienne des familles et exercent donc, par là, une responsabilité certaine dans l'évolution de nos mentalités. Egoïsme, matérialisme, loi du plus fort, dégradation de l'environnement... ce n'est malheureusement pas ce type de campagne qui nous donnera tort.

Et pourtant, la Ligue ne portera pas plainte

Poussée par le Conseil de la Consommation⁽¹⁾, l'Association belge des banques (ABB) a enrichi il y a plusieurs années son code de conduite

pour davantage protéger les mineurs des stratégies publicitaires dont ils seraient la cible. Plusieurs fois déjà, la Ligue des familles, comme le CRIOC⁽²⁾, avait attiré l'attention des responsables politiques sur la faiblesse de ce code de conduite, tellement flou dans sa formulation qu'il permet aux banques de se sentir finalement peu bridées par celui-ci. Nos craintes se confirment donc. Si notre lecture rend la campagne de marketing direct de Delta Loyd contraire au code de conduite, nous savons que leurs juristes trouveront dans le même code des éléments qui leur donnent raison. Ce serait d'ailleurs le cas de bien d'autres campagnes tablant sur l'enfant comme vecteur de pénétration des responsables d'achats que sont les parents. Ce qui prouve bien la faiblesse du code en question!

C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas porter plainte contre la campagne, sachant qu'elle n'aboutirait pas. Nous avons préféré alerter la Ministre compétente pour demander la mise en place, pour l'ensemble des pratiques commerciales, d'un mécanisme légal plus clair et davantage contraignant que le code en vigueur. Nous lui avons aussi rappelé notre revendication d'investissements matériels, financiers et humains dans l'éducation à la consommation et aux médias. Nous attendons sa réponse.

D'ici là, nous resterons, comme à l'habitude, vigilants. N'hésitez pas à nous alerter encore à l'avenir! ■

(1) Le Conseil de la Consommation réunit des organisations de consommateurs, des représentants de la société civile et des représentants des secteurs de la production et de la distribution. La Ligue des familles y est représentée.

(2) Le CRIOC, dont la Ligue des familles est membre fondateur, est le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. Il a notamment dénoncé le mois dernier l'incursion d'une autre banque, BSI, entre les, dans les écoles via un site internet dit "pédagogique".

- L'absence actuelle de normes concrètes entraîne une insécurité juridique.
- La commission Intérieur du Sénat vote une proposition réglant l'utilisation des caméras de surveillance.
- Objectif: une loi avant la fin de la législature.

Peut-on surveiller l'entrée de sa maison, de son garage ou de son magasin à l'aide de caméras de surveillance ? Les responsables de restaurants, d'usines, de gares, de parkings peuvent-ils installer des vidéos comme ça leur chante ?

Si la loi relative à la protection de la vie privée (de 1992), offre un certain cadre juridique, elle ne contient pas de normes concrètes concernant la vidéosurveillance. D'où un certain flou et une insécurité juridique.

Pictogramme obligatoire

Pour combler cette lacune, des sénateurs de la majorité libérale-socialiste (le VLD Stefan Noreilde, le PS Philippe Mouvroux, le SP.A Ludwig Vandenhove et le MR Berni Collas) ont déposé une proposition de loi réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance. Après avoir été largement amendé suite à l'avis de la commission de la protection de la vie privée, le texte devrait être voté ce mardi en commission de l'Intérieur du Sénat.

La proposition de loi distingue trois espaces.



■ La présence de caméras de surveillance devra être signalée par un pictogramme, que ce soit dans les lieux ouverts ou privés.

Les lieux ouverts. Soit les lieux non délimités par une enceinte et accessibles librement au public comme les rues, les parcs, les places...

La décision d'y installer une caméra ne peut être prise qu'après un avis positif du conseil communal et du chef de corps de la zone de police locale, stipule la proposition de loi.

Cette décision devra en outre être notifiée (au moyen d'un formulaire standard) à la commission de la protection de la vie privée, au plus tard la veille de la mise en service des caméras de surveillance.

A l'entrée du lieu ouvert, un pictogramme doit signaler l'existence d'une surveillance par ceux qui jouent un rôle public sans être nécessairement gérés par les pouvoirs publics: centres commerciaux, magasins, restaurants, hôtels, guichets d'administration ou de banque...

2 Les lieux fermés accessibles au public. C'est-à-dire ceux qui jouent un rôle public sans être nécessairement gérés par les pouvoirs publics: centres commerciaux, magasins, restaurants, hôtels, guichets d'administration ou de banque...

Les propriétaires des lieux peuvent y installer des caméras, mais à plusieurs conditions: prévenir préalablement la commission de la protection de la vie privée et la police locale; signaler le dispositif par le pictogramme décrit ci-dessus.

Les conditions relatives à l'enregistrement et à la conservation des images sont identiques à cel-

les décrites pour les lieux ouverts.

3 Les lieux fermés non accessibles au public, uniquement accessibles aux occupants ou aux travailleurs: maisons, appartements, bureaux, usines...

Ici encore, les responsables des lieux sont autorisés à installer des caméras s'ils en informent dûment la commission de la vie privée et le commissaire de police local. Les caméras ne peuvent pas être dirigées vers des lieux dont on n'est pas propriétaire.

En cas de surveillance d'une entrée privée située à front d'un lieu non fermé ou d'un lieu fermé accessible au public, "la caméra de surveillance est orientée de manière à limiter la prise d'images de ces lieux au strict minimum", précise la proposition de loi.

On vise entre autres les caméras fixées par des particuliers sur leurs façades pour guetter les visiteurs indésirables mais qui balaient un bout de trottoir voire un bout d'immeuble voisin.

Amendes

Des dispositions pénales sanctionnent les pratiques inacceptables (surveillance clandestine, recueil d'informations à caractère strictement personnel...) qui sont passibles d'une amende de 250 à 1 000 euros.

Après le vote en commission, puis en séance plénière du Sénat, le texte devra encore passer le cap de la Chambre. Objectif visé: que la loi entre en vigueur avant la fin de la législature.

Annick Hovine

- Accord à l'arraché entre les Vingt-cinq, la Commission et le Parlement.
- La législation, contestée par l'industrie, vise le contrôle des substances chimiques.
- "Praticable mais peu ambitieuse", juge Frédérique Ries, l'eurodéputée libérale.

VÉRONIQUE LEBLANC

CORRESPONDANTE À STRASBOURG

Accord à l'arraché jeudi soir. Après plus de trois années de controverses, la Commission, le Parlement européen et les 25 se sont entendus sur l'ambitieux projet "Reach", acronyme anglais pour "Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques". "Une opération *mammoth*" selon l'eurodéputée néerlandaise Ria Oomen-Ruijten, membre du Parti populaire européen (PPE, conservateurs). Et de fait, il s'agit là de la plus

vaste entreprise législative entamée par l'Union des origines à nos jours puisqu'il s'agissait d'instaurer sur onze ans un système de contrôle pour quelque 30 000 substances fabriquées ou importées sur le territoire communautaire. Trois ans de tractation, un lobbying intensif des industriels, des ONG et de certains gouvernements aussi bien de l'UE - Allemagne et Pologne en tête - que de pays tiers comme les Etats-Unis, le combat fut âpre et en début de semaine, rien ne laissait présager une issue.

L'"Appel de Paris"

Au bout du compte la législation qui se profile est "*praticable mais peu ambitieuse*", selon la libérale belge Frédérique Ries qui, lors de la première lecture du texte au Parlement européen, s'était déjà emportée contre un assouplissement qu'elle jugeait exagéré de la procédure d'enregistrement. Ce qui la désole aujourd'hui - et elle rejoint là le point de vue des Verts et des ONG - c'est le fait que les "*perturbateurs endocriniens*" échappent

peut désormais au "*principe de substitution*".

Ces substances parmi lesquelles le méthyle, etc. ont été dénoncées comme génératrices de cancers et d'infertilité dans "l'Appel de Paris" lancé en 2004 par 76 personnalités françaises et étrangères parmi lesquelles les prix Nobel de médecine François Jacob et Jean Dausset, le médiatique Nicolas Hulot ou bien encore l'ancien secrétaire général de l'Onu Boutros Boutros-Ghali. Le 29 novembre, huit ONG de défense de l'environnement s'étaient d'ailleurs rendues à Matignon pour remettre à Dominique de Villepin une pétition des 159 000 signataires de "l'Appel de Paris" appelant à un "Reach fort". Ils n'ont clairement pas eu gain de cause.

Le texte qui sera soumis au vote final du Parlement européen, le 13 décembre, lors de la session de Strasbourg, a largement pris en compte les vues de l'industrie chimique et les diktats allemands même si - et Frédérique Ries en convient - il a le



► L'usage des substances chimiques dans l'industrie sera mieux contrôlé.

mérite d'instaurer une cohérence législative en rassemblant en un seul texte quelque 500 règlements et autres textes existants.

A souligner aussi, le fait que si aujourd'hui 300 substances font l'objet d'une interdiction, ce chiffre devrait passer à 1 500 dans les six ans. Des éléments tels que le partage des coûts et des données en matière de tests

sont par ailleurs un acquis pour les PME, de même que pour les organisations de défense du bien-être animal. Il faut savoir en effet que ce sont des millions d'expériences qui se profilent à l'ombre de Reach. Beaucoup seront pratiquées sur des animaux mais la directive prévoit de les remplacer au maximum par des méthodes alternatives appelées, elles aussi, à se développer. ■

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)

Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be
www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)

Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be



Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)

Rue de l'hôpital, 15
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)

Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)

Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte

Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié

Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)

Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)

Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)

Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)

Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)

Chaussée Brunehaut, 37
7022 Mesvin
Tél. : 065/34.63.01 - Fax : 065/34.63.01
info@acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge

du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)

Rue de la vignette, 179
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
cjd1160@skynet.be



Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)

Rue du Marteau 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be
www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)

Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be



Indications (ex Jeunesse Présente)

Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

